

Production et utilisation des produits conjoints générés par les entreprises de deuxième transformation du bois en 2024

Août 2025

MINISTÈRE DES RESSOURCES NATURELLES ET DES FORÊTS

Note au lecteur

L'information contenue dans ce document est fournie à titre indicatif seulement et n'engage aucunement la responsabilité du ministère des Ressources naturelles et des Forêts du Québec.

Auteurs

Ce document a été rédigé par M. Pierre-Marc Poirier, étudiant stagiaire au baccalauréat coopératif en génie du bois à l'Université Laval, avec la collaboration de MM. Martin Déry ing. f. et Patrick Côté ing. f. de la Direction du développement et de l'innovation de l'industrie (DDII) du MRNF.

Remerciements

L'auteur remercie également M. Pierre Senéchal qui en a assuré la révision linguistique ainsi que M. Nicolas Bellerose de Recyc-Québec pour des renseignements complémentaires liés à la gestion des produits conjoints destinés aux écocentres.

Diffusion

Cette publication, conçue pour une impression recto verso, est accessible en ligne uniquement à l'adresse suivante : <https://www.quebec.ca/agriculture-environnement-et-ressources-naturelles/forets/entreprises-industrie/publications-statistiques-industrie-forestiere/etudes-statistiques-produits-forestiers>.

© Gouvernement du Québec
Ministère des Ressources naturelles et des Forêts
Dépôt légal — Bibliothèque et Archives nationales du Québec, 2025

ISBN : 978-2-555-02326-0 (PDF)

Réalisation

Ministère des Ressources naturelles et des Forêts
5700, 4^e Avenue Ouest, bureau A-202
Québec (Québec) G1H 6R1
Courriel : DDII@MRNF.gouv.qc.ca

Avant-Propos

Notez que tous les résultats présentés dans cette étude sont approximatifs et qu'il faut les interpréter avec prudence. Ils se basent sur les valeurs obtenues auprès d'entreprises et ils ont souvent été estimés. Les taux de conversion de masse volumique des produits conjoints sont basés sur des données empiriques. Les résultats des entreprises non répondantes ont été estimés par extrapolation d'entreprises semblables. Ainsi, les données d'environ 90 % des entreprises de seconde transformation ont été extrapolées.

Pour alléger le texte, l'utilisation du terme « produits conjoints » comprend : les copeaux, les sciures, les rabotures, les poussières, les blocs, les retailles, les broyats et les éboutures. Le terme « résidus » englobe les produits conjoints secondaires : les blocs, les broyats, les poussières et les retailles. Le produit conjoint « blocs » comprend aussi les éboutures, car les quantités sont trop faibles pour être catégorisées seules. L'utilisation de l'expression « deuxième transformation » inclut la deuxième et la troisième transformation du bois. De plus, les données du texte comportent un maximum de trois chiffres significatifs et les taux sont arrondis au pourcentage près. Les valeurs exactes se trouvent dans les tableaux et les annexes.

Sommaire des résultats

L'étude de l'édition 2024 estime la quantité de produits conjoints générés à 699 000 tma, dont 414 000 tma du volume proviennent d'essences résineuses ou de produits à base de résineux, tandis que 285 000 tma proviennent de feuillus ou de produits à base de feuillus. Les produits conjoints primaires : les rabotures, les copeaux et les sciures représentent respectivement 280 000 tma, 84 000 tma, 67 000 tma. Par ailleurs, les résidus sont répartis comme suit : 134 000 tma pour les broyats, 69 000 tma pour les retailles de panneaux, 33 000 tma pour les blocs et 30 000 tma pour les poussières.

Les utilisations agricoles, comme la litière animale et le compostage, cumulent 257 000 tma de l'utilisation des produits conjoints, dont 196 000 tma de rabotures. Plus de 208 000 tma des produits conjoints sont utilisés à des fins industrielles, telles que la fabrication de panneaux d'agglomérés, de bûches ou de granulés énergétiques ainsi que pour les centrales de cogénération. L'utilisation énergétique interne représente 115 000 tma du volume total et l'utilisation énergétique externe, 11 000 tma. C'est donc 126 000 tma de tous les produits conjoints qui sont brûlés, sans être préalablement transformés, pour générer de l'énergie. En tout, 36 600 tma de la quantité totale sont enfouies, 21 000 tma sont utilisées à d'autres fins internes et 49 000 tma à l'externe. Ces 49 000 dernières tonnes métriques anhydres de produits conjoints sont principalement envoyées à des centres de tri et à des écocentres où elles sont destinées à des sites d'enfouissement, à la valorisation énergétique et à des entreprises de recyclage. Le bilan de disponibilité correspond à 85 600 tma du volume total généré. Cela regroupe ce qui est enfoui et ce qui est envoyé aux écocentres ainsi qu'aux centres de tri.

L'enfouissement a principalement lieu dans la région administrative de la Chaudière-Appalaches (région 12), soit 8 600 tma de ce qui est enfoui. Toutefois, cette région n'y envoie que 4 % de ses produits conjoints. Par secteur d'activité, 36 % des 36 600 tma proviennent du secteur de la fabrication de produits de charpente en bois (SCIAN 321215). L'utilisation de matériaux connexe en bois, tels les panneaux de MDF, de mélamine, de contreplaqué, etc., génère beaucoup de retailles qui ne sont pas valorisées. C'est plus de la moitié des 36 600 tma qui provient de ce produit conjoint, soit 18 600 tma.

L'étude permet de brosser le profil régional du secteur de la deuxième transformation. Les principales régions administratives productrices de produits conjoints sont : la Chaudière-Appalaches à 197 000 tma, la Montérégie à 81 000 tma et Lanaudière à 61 000 tma. Les régions de la Mauricie, de l'Estrie et de la Capitale-Nationale génèrent 54 000 tma, 52 000 tma et 46 000 tma de produits conjoints, respectivement.

Le secteur d'activité qui produit le plus de produits conjoints correspond à la fabrication d'autres menuiseries préfabriquées (SCIAN 321919), générant 388 000 tma de produits conjoints. Ce secteur alimente avec ses produits conjoints le milieu agricole avec 195 000 tma et les autres industries, à hauteur de 124 000 tma. Il n'enfouit que 600 tma, soit moins de 0,2 % de ce qu'il génère.

Abréviations, sigles et acronymes

MRNF : Ministère des Ressources naturelles et des Forêts

DDII : Direction du développement et de l'innovation de l'industrie

CRIQ : Centre de recherche industriel du Québec

tma : Tonne métrique anhydre

Régions Administratives	Numéros régionaux
Bas-Saint-Laurent	01
Saguenay–Lac-Saint-Jean	02
Capitale-Nationale	03
Mauricie	04
Estrie	05
Montréal	06
Outaouais	07
Abitibi-Témiscamingue	08
Côte-Nord	09
Nord-du-Québec	10
Gaspésie–Îles-de-la-Madeleine	11
Chaudière-Appalaches	12
Laval	13
Lanaudière	14
Laurentides	15
Montérégie	16
Centre-du-Québec	17

SCIAN : Système de classification des industries de l'Amérique du Nord

Code SCIAN	Description
321111	Scieries (sauf les usines de bardeaux et de bardeaux de fente)
321112	Usines de bardeaux et de bardeaux de fente
321114	Préservation du bois
321211	Usines de placages et de contreplaqués de feuillus
321215	Fabrication de produits de charpente en bois
321911	Fabrication de fenêtres et de portes en bois
321919	Fabrication d'autres menuiseries préfabriquées
321920	Fabrication de contenants et de palettes en bois
321992	Préfabrication de bâtiments en bois
321999	Fabrication de tous les autres produits divers en bois
337110	Fabrication d'armoires et de comptoirs de cuisine en bois
337123	Fabrication d'autres meubles de maison en bois
337213	Fabrication de meubles de bureau en bois, y compris les boiseries architecturales faites sur commande
337215	Fabrication de vitrines d'exposition, de cloisons, de rayonnages et de casiers
337920	Fabrication de stores et de persiennes
339990	Toutes les autres activités diverses de fabrication

Table des matières

NOTE AU LECTEUR	I
AVANT-PROPOS.....	II
SOMMAIRE DES RÉSULTATS	III
ABRÉVIATIONS, SIGLES ET ACRONYMES	IV
LISTE DES TABLEAUX.....	VI
LISTE DES GRAPHIQUES	VII
INTRODUCTION	1
MISE EN CONTEXTE.....	2
MÉTHODOLOGIE.....	3
SÉLECTION DES ENTREPRISES ET SONDAGE	3
EXTRAPOLATION.....	4
BIAIS.....	4
PRÉSENTATION DES RÉSULTATS ET ANALYSE.....	5
PROFIL PROVINCIAL.....	5
PROFIL RÉGIONAL	8
UTILISATION RÉGIONALE	12
PROFIL PAR CODE SCIAN.....	16
TENDANCE ÉNERGÉTIQUE	17
BILAN DE DISPONIBILITÉ	18
DONNÉES D'ENFOUISSEMENT.....	19
COMPARAISON AVEC LES ÉTUDES ANTÉRIEURES.....	21
CONCLUSION	25
ANNEXE A : QUESTIONNAIRE 2024	26
ANNEXE B : DOCUMENT EXPLICATIF	27
ANNEXE C : CODE SCIAN	33
ANNEXE D : GROUPE D'EMPLOYÉS	34
ANNEXE E : TABLEAUX GÉNÉRAUX.....	35
ANNEXE F : TABLEAUX D'ENFOUISSEMENT	40

Liste des tableaux

Tableau 1 : Principales catégories d'utilisation des produits conjoints	3
Tableau 2 : Quantité de produits conjoints répartis selon leur utilisation et leur groupe d'essences (tma/a) issus de la deuxième transformation du bois au Québec en 2024	5
Tableau 3 : Nombre régional d'usines et quantité de produits conjoints issus de la deuxième transformation du bois au Québec en 2024, répartie selon le groupe d'essence.....	8
Tableau 4 : Quantité de produits conjoints issus de la deuxième transformation du bois au Québec en 2024 (tma/a), selon leur utilisation régionale.....	10
Tableau 5 : Quantité régionale de produits conjoints issus de la deuxième transformation du bois au Québec en 2024, répartis par type d'utilisation (tma/a)	12
Tableau 6 : Quantité de produits conjoints issus de la deuxième transformation du bois au Québec en 2024, selon les différents secteurs d'activité	16
Tableau 7 : Quantité de produits conjoints issus de la deuxième transformation du bois au Québec de 2002 à 2024 (tma/a)	22
Tableau 8 : Répartition des répondants selon les codes SCIAN issus de la deuxième transformation du bois au Québec en 2024.....	33
Tableau 9 : Nombre d'établissements répondants et nombre d'établissements totaux par regroupement d'employés	34
Tableau 10 : Pourcentages régionaux des produits conjoints issus de la deuxième transformation du bois au Québec en 2023, par région administrative et type d'utilisation (tma/a).....	35
Tableau 11 : Pourcentages régionaux des produits conjoints issus de la deuxième transformation du bois au Québec en 2023, par région administrative et type d'utilisation (tma/a).....	35
Tableau 12 : Quantité régionale de produits conjoints répartie par groupe d'essences (tma/a), issus de la deuxième transformation du bois au Québec en 2024	36
Tableau 13 : Répartition régionale des produits conjoints, selon leurs utilisations, issus de la deuxième transformation du bois au Québec en 2024, par région administrative et type d'utilisation (tma/a).....	37
Tableau 14 : Données d'enfouissement par code SCIAN issues de la deuxième transformation du bois au Québec en 2023, par région administrative et type d'utilisation (tma/a).....	40
Tableau 15 : Données d'enfouissement par région administrative issues de la deuxième transformation du bois au Québec en 2023, par région administrative et type d'utilisation (tma/a)	40

Liste des graphiques

Graphique 1 : Répartition des produits conjoints issus de la deuxième transformation au Québec en 2024 par groupe d'essences.....	6
Graphique 2 : Pourcentage de répartition des produits conjoints issus de la deuxième transformation au Québec en 2024 par groupe d'essences et utilisation	7
Graphique 3 : Répartition des produits conjoints issus de la deuxième transformation du bois au Québec en 2024 par utilisation.....	7
Graphique 4 : Répartition régionale des produits conjoints issus de la deuxième transformation du bois au Québec en 2024, par groupes d'essences.....	9
Graphique 5 : Répartition des types de produits conjoints issus de la deuxième transformation du bois au Québec en 2024, par région administrative.....	11
Graphiques 6.1 et 6.2 : Graphiques circulaires des produits conjoints issus de la deuxième transformation du bois au Québec en 2024 et des utilisations pour la région de la Chaudière-Appalaches	11
Graphique 7 : Répartition régionale de l'utilisation des produits conjoints issus de la deuxième transformation au Québec en 2024.....	12
Graphiques 8.1 à 8.4 : Répartition régionale des produits conjoints issus de la deuxième transformation au Québec en 2024, selon leur utilisation	14
Graphiques 8.5 à 8.7 : Répartition régionale des produits conjoints issus de la deuxième transformation au Québec en 2024, selon leur utilisation	15
Graphique 9.1 et 9.2 : Graphiques des produits conjoints et des utilisations selon le code SCIAN 321919 issus de la deuxième transformation du bois au Québec en 2024	17
Graphique 10 : Tendance de l'utilisation énergétique des produits conjoints issus de la deuxième transformation du bois au Québec de 2002 à 2024.....	18
Graphique 11 : Graphique circulaire des produits conjoints et des utilisations « Autres.EXT » et « Enfouis » issus de la deuxième transformation du bois au Québec en 2024.....	19
Graphique 12.1 et 12.2 : Graphiques circulaires des produits conjoints enfouis issus de la deuxième transformation du bois au Québec en 2024	20
Graphique 13 : Répartitions régionales des produits conjoints enfouis issus de la deuxième transformation du bois au Québec de 2002 à 2024.....	21
Graphique 14 : Diagramme de quartiles des pourcentages de répartitions des produits conjoints issus de la deuxième transformation du bois au Québec de 2002 à 2024.....	22
Graphique 15 : Évolution de la production de produits conjoints issus de la deuxième transformation du bois au Québec de 2002 à 2024	23
Graphique 16 : Production de produits conjoints issus de la première et de la deuxième transformation du bois au Québec en 2024.	23

Introduction

Depuis 2003, le ministère des Ressources naturelles et des Forêts du Québec (MRNF) enquête sur la production et l'utilisation des produits conjoints du bois. Cette étude est menée auprès des entreprises québécoises de deuxième et troisième transformation du bois. Les usines de première transformation sont exclues, puisqu'elles remplissent un registre forestier distinct. L'objectif de cette enquête est de dresser un profil général de la production et de l'utilisation des produits conjoints du bois par ces entreprises. De plus, elle sert de document de référence jusqu'à la prochaine enquête et permet de mettre à jour les renseignements détenus par le MRNF.

Les produits conjoints du bois sont obtenus durant plusieurs étapes de la transformation de la matière ligneuse. La majeure partie des produits conjoints générés au Québec provient des industries de première transformation du bois, notamment des scieries. Ces entreprises produisent plus de 91 % de tous les produits conjoints du bois, y compris les écorces. Le reste des produits conjoints est généré par les entreprises de deuxième transformation, telles que les entreprises de menuiserie préfabriquée, de produits de charpentes, d'armoires, de mobiliers, de palettes, etc.

Contrairement aux entreprises de transformation primaire, les entreprises de transformation secondaire ne sont pas tenues, par la Loi sur l'aménagement durable du territoire forestier, de remplir un registre annuel du Ministère indiquant leurs activités industrielles concernant la matière ligneuse. C'est pourquoi le ministère des Ressources naturelles et des Forêts mène, tous les deux ans, une enquête indépendante afin d'évaluer la quantité de produit conjoint du bois que les entreprises de deuxième transformation génèrent ainsi que leurs utilisations.

La première enquête a été menée en 2000 pour le Ministère par le Centre de recherche industriel du Québec (CRIQ). À cette époque, la quantité de produits conjoints générés annuellement avait été évaluée à 1 117 000 tma, dont 40 % étaient déposés dans des sites d'enfouissement. Aujourd'hui, seuls 5 % des produits conjoints sont enfouis. Cette diminution majeure met en lumière l'engouement des entreprises et les politiques en vigueur à réutiliser, à recycler et à mieux se départir des produits conjoints du bois tout en augmentant leurs profits et en réduisant leurs pertes. Cet exemple parmi tant d'autres met en avant des tendances de l'industrie que ce rapport permet de constater. Ce rapport a pour objectif d'informer le lecteur, de trouver des pistes de solution et de faire état de la façon dont les entreprises se départissent de leurs produits conjoints.

Mise en contexte

Les produits conjoints générés par les premiers et les seconds transformateurs du bois correspondent aux copeaux, aux sciures, aux rabotures, etc. Leurs usages diffèrent toutefois, puisque ceux issus de la deuxième transformation sont de formes hétérogènes, certains résidus ont été en contact avec des contaminants : colle, résine, produit de finitions, etc. L'humidité des produits conjoints varie aussi d'une usine à l'autre. C'est pourquoi ils sont déclassés par les papetières et par certaines usines de panneaux qui ne peuvent pas les recycler.

Malgré ces aspects qualitatifs, les produits conjoints issus de l'industrie du bois au Québec sont utilisés à des fins généralement connues. Ainsi, les copeaux produits sont surtout utilisés par les papetières et les fabricants des panneaux. Les sciures et les rabotures servent de matières premières, notamment pour la fabrication de panneaux agglomérés, de litière animale et de granulés énergétiques. Les produits conjoints sont aussi utilisés à des fins énergétiques pour alimenter les usines de cogénération, les milieux industriels et résidentiels. D'autres utilisations plus ponctuelles sont aussi observées, telles que l'amendement des sols ou le compostage, l'absorption de produit en usine, la fabrication de paillis horticole et bien d'autres.

Notez que tous les résultats présentés dans cette étude sont approximatifs et qu'il faut les interpréter avec prudence. Ils se basent sur les valeurs obtenues auprès d'entreprises et ils ont souvent été estimés. Les taux de conversion de masse volumique des produits conjoints sont basés sur des données empiriques. Les réponses des entreprises non répondantes ont été estimées par extrapolation d'entreprises semblables. Ainsi, les données d'environ 90 % des entreprises de seconde transformation ont été extrapolées. Par conséquent, pour simplifier le texte, les données comportent un maximum de trois chiffres significatifs et les taux sont arrondis au pourcentage près dans la très grande majorité des cas.

Méthodologie

Sélection des entreprises et sondage

Il y a plus de 1 100 entreprises actives dans le secteur de la deuxième transformation du bois recensées dans le répertoire des entreprises du CRIQ. Ce dernier recensement date de 2023. Un groupe d'entreprises représentatif a été sélectionné selon trois critères de sélection et au prorata du nombre total d'entreprises de deuxième transformation du bois. Les critères correspondent au code SCIAN de l'entreprise, au nombre d'employés et aux ventes annuelles. Cette triple classification permet de regrouper les industries semblables afin d'extrapoler adéquatement. Le but initial a été de sélectionner 380 entreprises, soit près du tiers des 1 130 entreprises valides. Après validation, 347 entreprises réparties sur 61 classes à critère triple ont été sélectionnées. Les entreprises ciblées ont été choisies de manière aléatoire dans chacune des classes.

Les données d'ordre général recueillies dans les questionnaires sont utilisées pour mettre à jour les catégories d'employés et les codes SCIAN. Les données principales des produits conjoints sont subdivisées en type d'utilisation interne ou externe décrite dans le tableau 1 et à la classe d'essence : feuillus ou résineux.

Les entreprises ciblées ont été contactées un maximum de 3 fois et 113 questionnaires ont été dûment remplis, soit près de 10 % du total d'entreprises visé. Une dizaine de questionnaires ont été refusés pour diverses raisons. Le questionnaire et le document explicatif sont présentés aux annexes A et B, respectivement. Toutes les données annuelles ont été converties en tonne métrique anhydre (tma) avec des facteurs de masse volumique unique aux différents produits conjoints.

Tableau 1 : Principales catégories d'utilisation des produits conjoints

Utilisation externe	
Agricole	La matière est livrée à l'industrie agricole : agriculture, horticulture, compostage, litière animale.
Autres.EXT	La matière est envoyée à une compagnie de recyclage, à un écocentre, à un centre de tri ou à toute autre fin.
Énergétique.EXT	La matière est brûlée hors de l'usine à des fins énergétiques, sans transformation préliminaire : brûlée dans des séchoirs et des bouilloires et à toutes autres fins de chauffage.
Enfouie	La matière est envoyée à un site d'enfouissement.
Exportée (note)	La matière est vendue à l'extérieur de la province de Québec.
Industrielle	La matière est livrée à une autre compagnie pour la fabrication d'un produit : pâtes et papiers, granulés, biocarburant, panneaux de particules, etc., et la cogénération.
Utilisation interne	
Autres.INT	La matière est utilisée pour toute autre utilisation interne, sauf énergétique.
Énergétique.INT	La matière est utilisée pour des besoins énergétiques interne: brûlée dans les séchoirs et les bouilloires et à toutes autres fins de chauffage.

Note :

- Le terme « matière » correspond au produit conjoint utilisé.
- L'utilisation exportée a été retirée des calculs, car son usage est presque nul en 2024.

Source : Ministère des Ressources naturelles et des Forêts, août 2025.

Extrapolation

L'extrapolation a pour objectif d'estimer la production et l'utilisation des produits conjoints des entreprises de deuxième transformation non sondées. Les données recueillies par les questionnaires sont appliquées à l'ensemble des entreprises. En 2024, 10 % des entreprises cibles ont permis de déterminer le total de 699 000 tma.

Pour extrapoler, les entreprises sont groupées par code SCIAN et par groupement d'employés, définies aux annexes C et D. Pour chaque double catégorie, un facteur est calculé. Il est déterminé à l'aide des données fournies par les usines contactées, soit : les types d'utilisations, les groupes d'essences et les produits conjoints. L'objectif est d'obtenir les résultats les plus représentatifs, en se basant sur les similarités entre les entreprises. Le facteur d'extrapolation correspond au volume de produits conjoints généré par employé selon la double catégorie. Les facteurs d'extrapolation sont appliqués aux codes SCIAN, puis au nombre d'employés. Si le code SCIAN n'a pas été sondé pour une entreprise à extrapoler, les facteurs sont calculés avec le groupement d'employés seulement.

Biais

Le caractère aléatoire du choix des entreprises contactées et la proportion du volume total extrapolée entraînent une perte de fiabilité de l'étude. De plus, plusieurs entreprises de petite taille ne comptabilisent pas les quantités de produits conjoints dans des registres et ne les distinguent pas les uns des autres.

La liste des entreprises n'a pas été mise à jour depuis 2023. Le nombre d'entreprises n'est donc pas exact et permet de douter que les valeurs extrapolées pourraient être différentes de la réalité. Toutefois, les proportions devraient être acceptables.

Puisque l'enquête est à participation volontaire, certains codes SCIAN n'ont reçu aucune réponse. Les entreprises sont alors extrapolées selon les groupements d'employés. De plus, l'enquête a reçu un nombre de questionnaires remplis inférieur aux années précédentes. Cet écart pourrait introduire un biais dans l'interprétation des résultats par rapport aux enquêtes antérieures.

Présentation des résultats et analyse

Profil provincial

Le tableau 2 présente les résultats obtenus de toute la province en tonnes métriques anhydres. Les proportions des différentes catégories d'utilisations et des produits conjoints y sont répertoriées. Les produits conjoints les plus souvent générés sont les rabotures avec 42 %, dont 83 % proviennent de résineux, suivi des broyats à 20 % et des copeaux à 12 %. Les principales utilisations sont d'origine agricole avec 38 %, suivie des applications industrielles externes à l'usine avec 32 % et la production énergétique interne à 17 %. Les graphiques 1 et 2 illustrent les résultats.

La catégorie « Autres.EXT » comporte 7 % des produits conjoints et ils sont principalement envoyés à des centres de tri et des écocentres. À ces centres, 12 % en moyenne sont enfouis, 22 % sont envoyés à des industries où ils seront recyclés et 66 % sont valorisés énergétiquement par le secteur industriel, selon les renseignements de Recyc-Québec.

Notez que F et R correspondent aux classes d'essences feuillues et résineuses respectivement décrites à l'annexe B. Les résineux totalisent 59 % des produits conjoints et 41 % sont associés aux feuillus.

Tableau 2 : Quantité de produits conjoints répartis selon leur utilisation et leur groupe d'essences (tma/a) issus de la deuxième transformation du bois au Québec en 2024

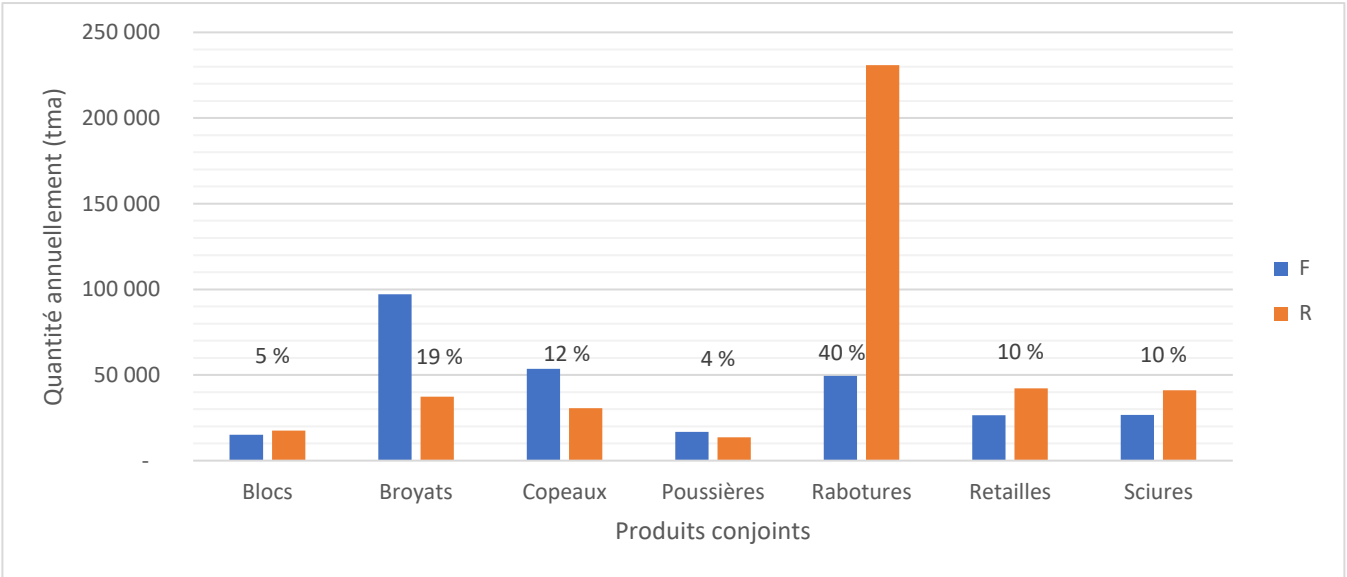
Produits conjoints	Agricole	Autres.EXT	Autres.INT	Énergétique.EXT	Énergétique.INT	Enfouis	Industrielle	Total général	%
Blocs	514	869	4 085	2 653	1 822	3 607	19 064	32 614	5 %
F	302	847	0	650	275	767	12 190	15 031	2 %
R	212	22	4 085	2 003	1 547	2 840	6 874	17 583	3 %
Broyats	7 224	0	0	7 237	86 335	96	33 448	134 342	19 %
F	4 568	0	0	0	71 001	27	21 461	97 058	14 %
R	2 656	0	0	7 237	15 334	69	11 987	37 284	5 %
Copeaux	23 293	0	4 085	110	24 204	2 757	29 834	84 284	12 %
F	1 756	0	0	110	24 148	0	27 628	53 643	8 %
R	21 537	0	4 085	0	56	2 757	2 206	30 641	4 %
Poussières	7 717	153	5 857	0	533	4 148	12 042	30 453	4 %
F	7 389	98	22	0	347	29	8 861	16 748	2 %
R	328	55	5 835	0	186	4 119	3 181	13 705	2 %
Rabotures	196 199	202	2 929	55	773	1 991	78 328	280 476	40 %
F	41 076	202	11	53	680	18	7 479	49 519	7 %
R	155 123	0	2 918	2	93	1 973	70 849	230 957	33 %
Retailles	0	41 921	0	619	0	18 671	7 561	68 771	10 %
F	0	26 439	0	0	0	115	0	26 553	4 %
R	0	15 482	0	619	0	18 556	7 561	42 218	6 %
Sciures	22 399	5837	3 749	732	1 721	5 370	28 017	67 827	10 %
F	10 883	359	14	68	1 010	318	14 035	26 688	4 %
R	11 516	5 478	3 735	664	711	5 052	13 982	41 139	6 %
Total général	257 346	48 983	20 704	11 407	115 390	36 642	208 295	698 767	100 %
%	37 %	7 %	3 %	2 %	17 %	5 %	30 %	100 %	

Source : Ministère des Ressources naturelles et des Forêts, août 2025.

Les graphiques 1, 2 et 3 schématisent les données du tableau 2. Le graphique 1 illustre les proportions générales des produits conjoints et leurs classes d'essences. Les retailles comportent la plus grande proportion de résineux, car ils sont principalement faits de produits à base de résineux. La partie feuillue des retailles correspond principalement aux placages. Les broyats comportent la plus grande quantité de feuillus, soit 14 % du total. Ils sont principalement répertoriés dans le code SCIAN 321919 (fabrication d'autres menuiseries préfabriquées) et dans la région administrative de la Chaudière-Appalaches.

Les essences feuillues comprennent principalement les bois francs : chênes, frênes, érables et merisiers ainsi que les bois tendres, tels que le tilleul et les peupliers. Les essences résineuses sont les sapins, les épinettes, les pins et les mélèzes. Les autres essences indigènes y figurent à plus petite échelle. Les essences exotiques sont peu utilisées.

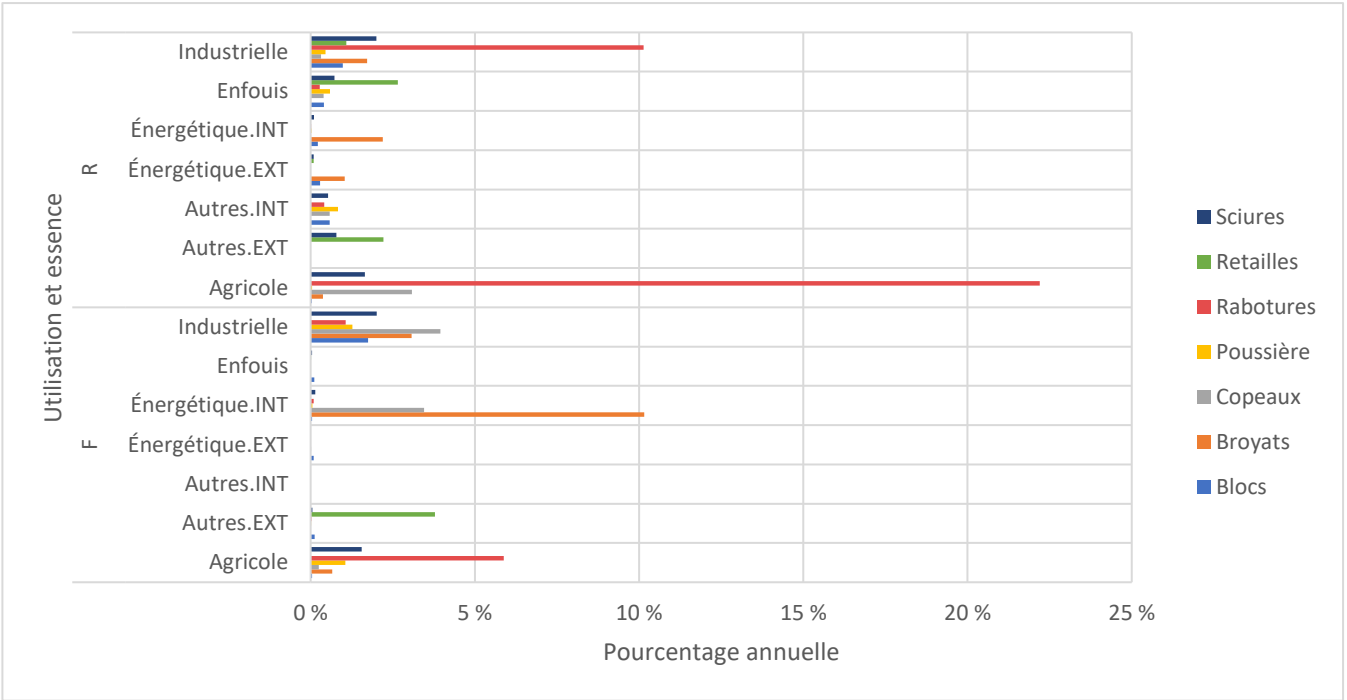
Graphique 1 : Répartition des produits conjoints issus de la deuxième transformation au Québec en 2024 par groupe d'essences



Source : Ministère des Ressources naturelles et des forêts, août 2025

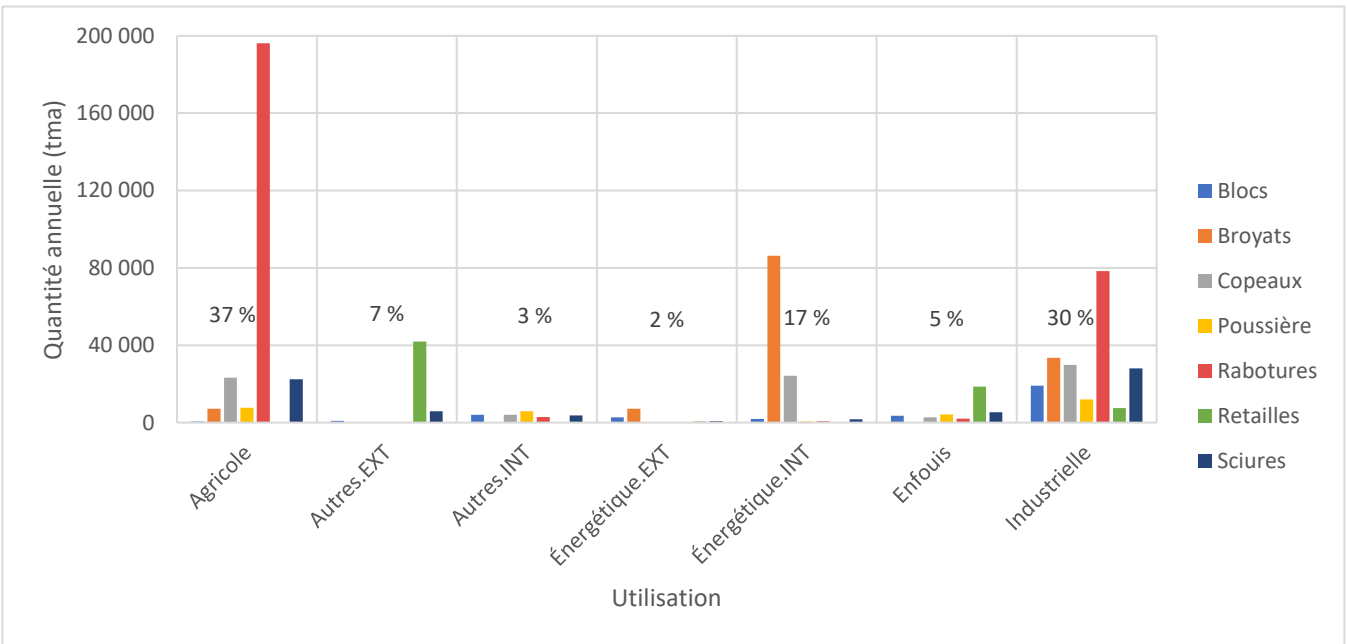
Le graphique 2 illustre le rapport entre les essences, les utilisations et les produits conjoints. L'utilisation agricole des résineux dépasse les 22 % pour les rabotures, alors que celui des feuillus est près de 6 %. Les rabotures résineuses sont utilisées industriellement à près de 10 %. Plus de 10 % des broyats feuillus sont brûlés à l'établissement qui les génère. La catégorie « Autres » de la classe résineuse compte 3 %. Les produits conjoints de cette catégorie sont envoyés aux écocentres et redistribués comme mentionné plus haut. Les feuillus de la classe « Autres » équivalent à 4 % et sont principalement composés de feuilles de placage et non de panneaux.

Graphique 2 : Pourcentage de répartition des produits conjoints issus de la deuxième transformation au Québec en 2024 par groupe d'essences et utilisation



Source : Ministère des Ressources naturelles et des Forêts, août 2025

Graphique 3 : Répartition des produits conjoints issus de la deuxième transformation du bois au Québec en 2024 par utilisation



Source : Ministère des Ressources naturelles et des Forêts, août 2025.

Le graphique 3 illustre les utilisations selon les types de produits conjoints utilisés. L'industrie agricole utilise 257 000 tma de produits conjoints et elle priorise les rabotures, les sciures et les copeaux qui sont utilisés principalement comme litière animale.

La catégorie « Autres.EXT » totalise 49 000 tma, dont 85 % en retailles et 12 % en sciures provenant d'usines de fabrication d'armoires et de comptoirs de cuisine en bois (SCIAN 337110) et des fabricants de produits de charpente en bois (SCIAN 321215). Les produits conjoints se retrouvent dans cette catégorie, car ils sont contaminés par des colles, des résines et d'autres produits de finition. La sciure de ces panneaux est beaucoup moins populaire chez les agriculteurs. Cette sciure irrite les animaux selon plusieurs sondés.

Le secteur industriel utilise 208 000 tma de produits conjoints, dont moins de 4 % de retailles. La contamination et les formats très variés des retailles en sont sûrement les principales raisons de rejet. Les autres produits conjoints s'y retrouvent en quantité importante : 6 % correspondent à de la poussière de sablage, 9 % à des blocs, 14 % à des copeaux, 16 % à des broyats, 13 % à des sciures et 38 % à des rabotures. Les panneaux, les pâtes et papiers ainsi que les bûches et les granulés énergétiques sont les principaux produits liés au recyclage des produits conjoints. Le volume de 208 000 tma représente environ 3 % des 7,1 millions de tma de tous les produits conjoints généré par les entreprises de transformation du bois primaire et secondaire. (*Registres forestiers*, MRNF)

C'est près de 127 000 tma de produits conjoints, surtout des broyats, et 86 000 tma, qui sont brûlés sans être préalablement transformés. Cela représente 18 % de ce qui est généré. Moins de 12 000 tma du total sont brûlées à des fins externes (souvent pour les employés, les villégiateurs et les serres) et 115 000 tma servent à la valorisation énergétique interne.

Profil régional

Le tableau 3 brosse le profil régional. Les principales régions administratives productrices de produits conjoints sont : la Chaudière-Appalaches, avec 197 000 tma, la Montérégie, avec 81 000 tma et Lanaudière, avec près de 61 000 tma. Elles cumulent 49 % de la répartition régionale des produits conjoints. Les pourcentages de répartition des entreprises sur le territoire sont semblables aux pourcentages de répartition des volumes générés, sauf pour la région de la Chaudière-Appalaches. Les entreprises qui y sont établies génèrent davantage de produits conjoints. Il faut noter que la Côte-Nord génère 2 % des produits conjoints à cause d'une grande entreprise de deuxième transformation qui influence grandement les cinq autres entreprises listées de cette région. Il faut être prudent quant à l'interprétation des données de cette région.

Les usines de deuxième transformation sont localisées près des centres urbains, donc majoritairement sur les rives nord et sud du fleuve. La répartition des produits conjoints est de 65 %, réunissant le sud du fleuve ainsi que les régions de Montréal et de Laval. Les régions situées près des frontières américaines en génèrent plus grâce à l'exportation des produits. Les régions 7 et 8, situées près de la frontière ontarienne, ne génèrent que 2 % des produits conjoints. L'influence des tarifs douaniers imposés durant la dernière année pourrait modifier la tendance aux deux frontières.

Tableau 3 : Nombre régional d'usines et quantité de produits conjoints issus de la deuxième transformation du bois au Québec en 2024, répartie selon le groupe d'essence

Régions administratives	Nombre d'entreprises	Pourcentage d'entreprises	Feuillus	Résineux	Quantité annuelle (tma)	Pourcentage Quantité
01 : Bas-Saint-Laurent	67	6 %	11 052	15 057	26 109	4 %
02 : Saguenay–Lac-Saint-Jean	48	4 %	1 475	5 729	7 204	1 %

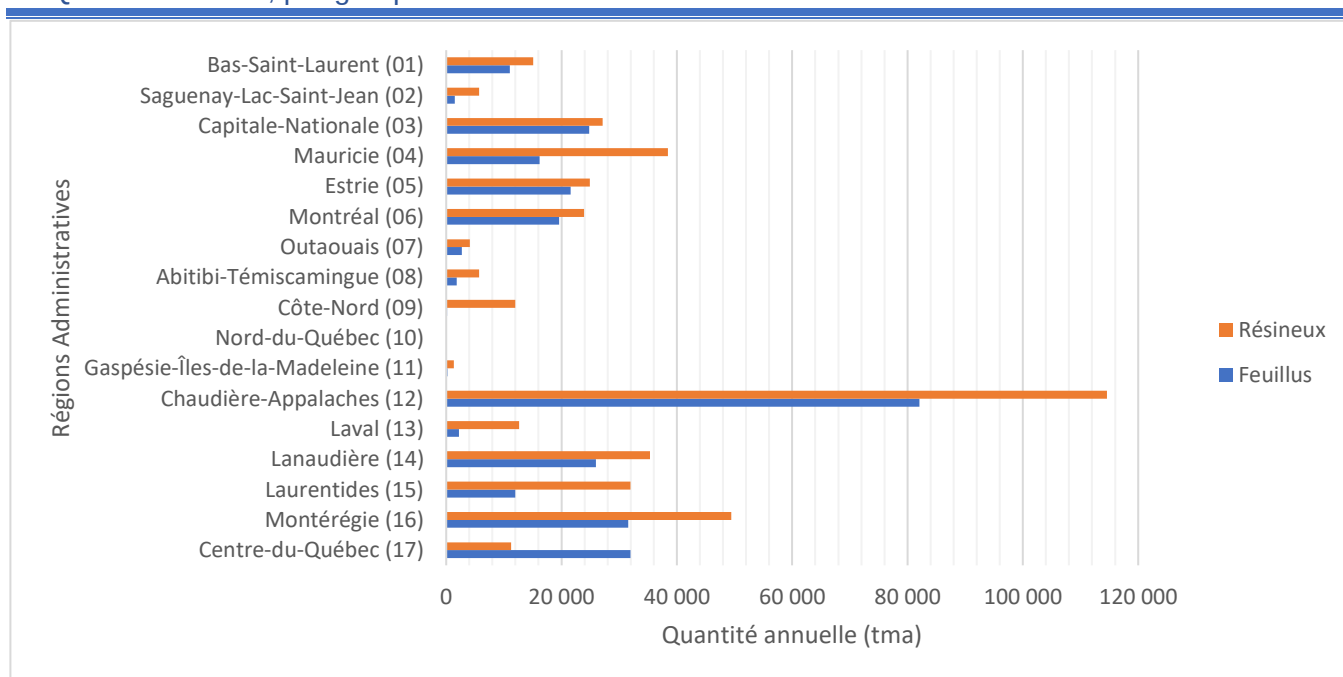
03 : Capitale-Nationale	70	6 %	24 787	27 124	51 911	7 %
04 : Mauricie	65	6 %	16 213	38 461	54 674	8 %
05 : Estrie	101	9 %	21 569	24 889	46 458	7 %
06 : Montréal	74	7 %	19 559	23 916	43 476	6 %
07 : Outaouais	37	3 %	2 694	4 105	6 799	1 %
08 : Abitibi-Témiscamingue	33	3 %	1 848	5 689	7 537	1 %
09 : Côte-Nord	6	1 %	159	11 962	12 121	2 %
10 : Nord-du-Québec	2	0 %	2	32	34	0 %
11 : Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine	15	1 %	191	1 342	1 533	0 %
12 : Chaudière-Appalaches	196	17 %	82 055	114 608	196 663	28 %
13 : Laval	21	2 %	2 210	12 625	14 835	2 %
14 : Lanaudière	86	8 %	25 978	35 361	61 338	9 %
15 : Laurentides	88	8 %	11 960	31 961	43 921	6 %
16 : Montérégie	136	12 %	31 550	49 413	80 963	12 %
17 : Centre-du-Québec	87	8 %	31 938	11 253	43 191	6 %
Total	1132	100 %	285 240	413 527	698 767	100 %

Source : Ministère des Ressources naturelles et des Forêts, août 2025

Le graphique 4 illustre la répartition régionale des deux groupes d'essences des produits conjoints. Mise à part la région 17, le groupe des résineux domine le profil régional. Les régions 2, 8 et 9 sont davantage axées sur la première transformation. La région de la Chaudière-Appalaches a toujours été la plus importante productrice de produits conjoints depuis le début de l'étude. Sa proximité avec la métropole, la capitale nationale et la frontière américaine en fait un très grand bassin d'industries de deuxième transformation du bois.

La répartition régionale des produits conjoints est présentée dans les tableaux de l'annexe E.

Graphique 4 : Répartition régionale des produits conjoints issus de la deuxième transformation du bois au Québec en 2024, par groupes d'essences



Source : Ministère des Ressources naturelles et des Forêts, août 2025.

Le graphique 5 illustre la réparation des produits conjoints par région, définis dans le tableau 4. Les rabotures, les broyats et les copeaux représentent respectivement 40 %, 19 % et 12 % du total des produits conjoints. La région 12, Chaudière-Appalaches, génère 28 % du total des produits conjoints, dont 13 % en rabotures, 7 % en broyats et 3 % en copeaux. La Montérégie, quant à elle, génère 12 % du total, dont 5 % en rabotures, 2 % en broyats et 1 % en copeaux. La région 14, Lanaudière, génère 9 % des produits. Les broyats et les rabotures correspondent à 2 % et 5 % du total des produits conjoints, respectivement.

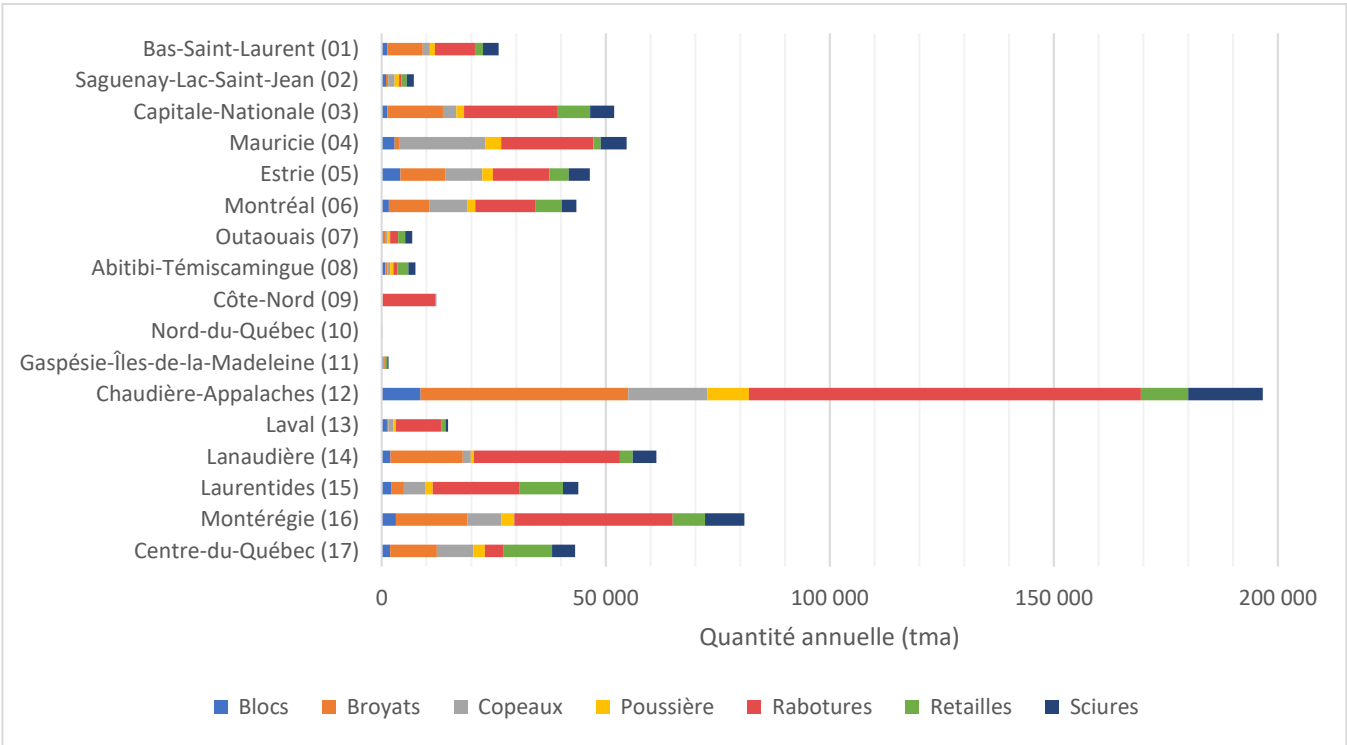
La région 9, Côte-Nord, génère 2 % de tous les produits conjoints de la province en rabotures, alors que ses autres produits conjoints totalisent à peine 300 tma. Avec un échantillon restreint de six entreprises établies dans cette région, les résultats statistiques pourraient manquer de fiabilité.

Tableau 4 : Quantité de produits conjoints issus de la deuxième transformation du bois au Québec en 2024 (tma/a), selon leur utilisation régionale

Régions Administratives	Blocs	Broyats	Copeaux	Poussière	Rabotures	Retailles	Sciures	Total	%
01 : Bas-Saint-Laurent	1232	7935	1561	1151	8912	1796	3522	26 109	4 %
02 : Saguenay–Lac-Saint-Jean	985	456	1468	991	484	1239	1581	7204	1 %
03 : Capitale-Nationale	1248	12 431	3008	1736	20 865	7213	5410	51 911	7 %
04 : Mauricie	2931	1093	19 157	3507	20 527	1666	5793	54 674	8 %
05 : Estrie	4152	10 031	8306	2312	12 645	4298	4713	46 458	7 %
06 : Montréal	1611	8979	8597	1677	13 411	5910	3290	43 476	6 %
07 : Outaouais	236	494	551	601	1793	1568	1556	6799	1 %
08 : Abitibi-Témiscamingue	855	504	510	721	913	2488	1546	7537	1 %
09 : Côte-Nord	12	0	134	3	11 813	134	24	12 121	2 %
10 : Nord-du-Québec	2	0	0	0	0	30	2	34	0 %
11 : Gaspésie–Îles-de-la-Madeleine	367	297	37	2	229	316	286	1533	0 %
12 : Chaudière-Appalaches	8694	46 341	17 658	9286	87 475	10 513	16 695	196 663	28 %
13 : Laval	1156	370	1093	547	10 210	843	617	14 835	2 %
14 : Lanaudière	1947	16 194	1767	707	32 534	2862	5328	61 338	9 %
15 : Laurentides	2089	2910	4662	1768	19 222	9787	3484	43 921	6 %
16 : Montérégie	3175	15 913	7596	2921	35 364	7167	8827	80 963	12 %
17 : Centre-du-Québec	1921	10 392	8180	2524	4081	10 941	5152	43 191	6 %
Total	32 614	134 341	84 284	30 453	280 476	68 772	67 826	698 767	100 %
%	5 %	19 %	12 %	4 %	40 %	10 %	10 %	100 %	

Source : Ministère des Ressources naturelles et des Forêts, août 2025.

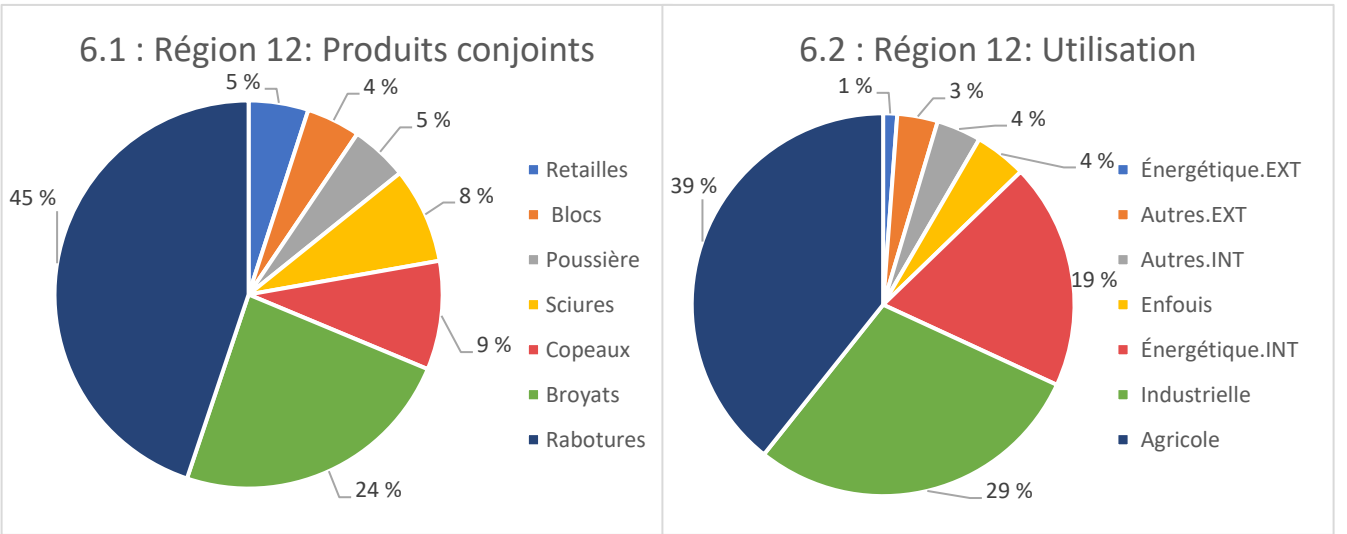
Graphique 5 : Répartition des types de produits conjoints issus de la deuxième transformation du bois au Québec en 2024, par région administrative



Source : Ministère des Ressources naturelles et des Forêts, août 2025

En raison de son importance sur le total généré, la région 12 est illustrée plus en détail dans les graphiques 6.1 et 6.2. Les taux des catégories d'utilisation et des produits conjoints correspondent beaucoup aux taux du profil provincial. Les rabotures et les broyats totalisent 134 000 tma, soit 68 % de tout ce que la région génère. Les utilisations agricoles, industrielles et énergétiques interne représentent 87 % des utilisations, soit environ 171 000 tma.

Graphiques 6.1 et 6,2 : Graphiques circulaires des produits conjoints issus de la deuxième transformation du bois au Québec en 2024 et des utilisations pour la région de la Chaudière-Appalaches

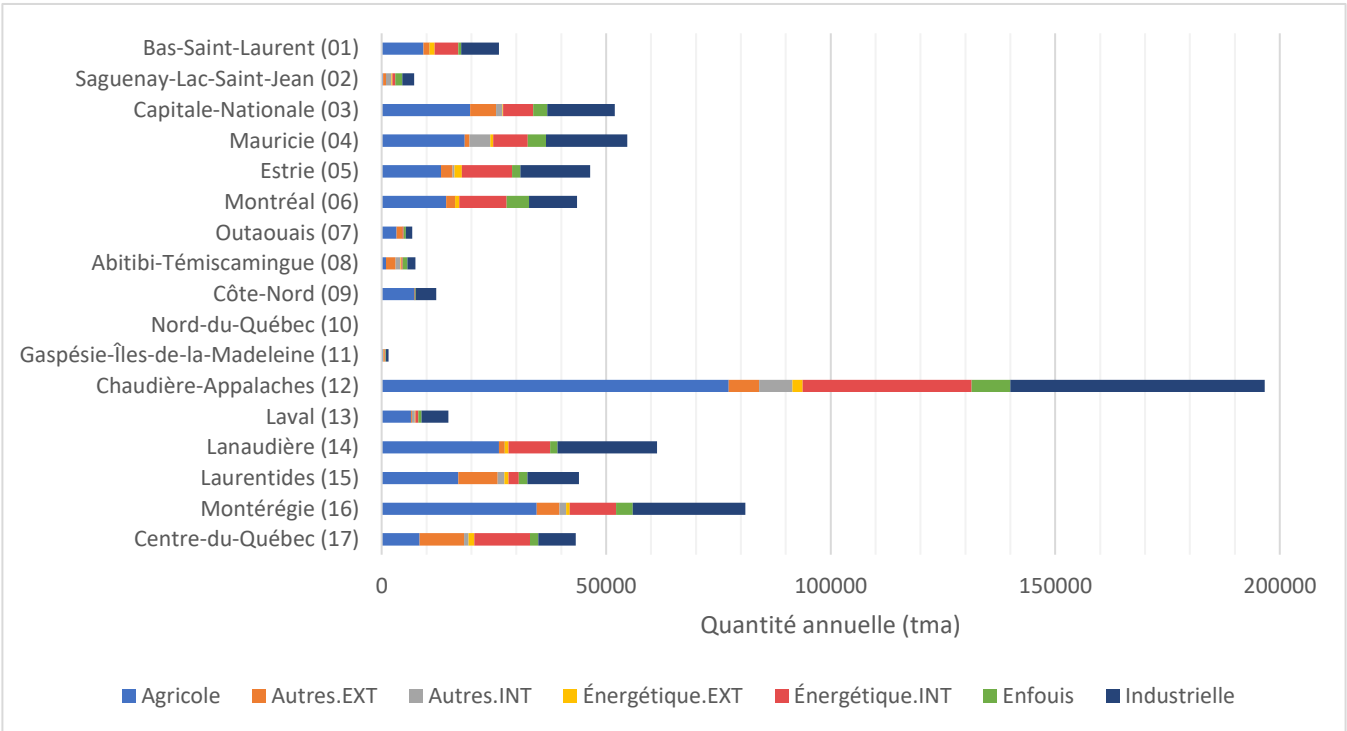


Source : Ministère des Ressources naturelles et des Forêts, août 2025

Utilisation régionale

La distribution régionale des utilisations des produits conjoints est illustrée dans le graphique 7 et les données sont répertoriées dans le tableau 5. Les régions de la Chaudière-Appalaches et de la Montérégie comportent à elles seules une superficie agricole avoisinant le million d'hectares sur lequel 5 400 et 6 880 fermes sont établies, respectivement (source : UPA). Avec cet immense bassin d'agriculteurs, l'utilisation des produits conjoints à des fins agricoles n'a rien de surprenant. D'ailleurs, plus de 50 % des répondants confirmaient cette utilisation.

Graphique 7 : Répartition régionale de l'utilisation des produits conjoints issus de la deuxième transformation au Québec en 2024



Source : Ministère des Ressources naturelles et des Forêts, août 2025.

Tableau 5 : Quantité régionale de produits conjoints issus de la deuxième transformation du bois au Québec en 2024, répartis par type d'utilisation (tma/a)

Régions administratives	Agricole	Autres.EXT	Autres.INT	Énergétique.EXT	Énergétique.INT	Enfouis	Industrielle	Total	%
01 : Bas-Saint-Laurent	9 312	1 314	1	1 136	5 315	599	8 432	26 109	4 %
02 : Saguenay–Lac-Saint-Jean	351	644	1 155	236	655	1 527	2 636	7 204	1 %
03 : Capitale-Nationale	19 684	5 781	1 452	127	6 712	3 160	14 996	51 911	7 %
04 : Mauricie	18 511	1 057	4 653	614	7 671	4 097	18 071	54 674	8 %
05 : Estrie	13 224	2 585	393	1 654	11 176	1 881	15 545	46 458	7 %
06 : Montréal	14 376	1 997	3	881	10 595	4 960	10 662	43 476	6 %
07 : Outaouais	3 295	1 231	2	70	273	508	1 418	6 799	1 %
08 : Abitibi-Témiscamingue	995	2 123	1 043	208	267	1 110	1 791	7 537	1 %
09 : Côte-Nord	7 356	34	3	14	69	115	4 528	12 121	2 %
10 : Nord-du-Québec	0	0	0	0	0	34	0	34	0 %

11 : Gaspésie–Îles-de-la-Madeleine	348	119	0	115	233	170	547	1 533	0 %
12 : Chaudière-Appalaches	77 286	6 741	7 409	2 329	37 584	8 634	56 679	196 663	28 %
13 : Laval	6 489	268	625	146	610	731	5 967	14 835	2 %
14 : Lanaudière	26 124	1 297	1	824	9 302	1 583	22 207	61 338	9 %
15 : Laurentides	17 064	8 774	1 489	958	2 219	1 984	11 433	43 921	6 %
16 : Montérégie	34 508	5 071	1 480	798	10 325	3 735	25 045	80 963	12 %
17 : Centre-du-Québec	8 422	9 947	994	1 297	12 383	1 811	8 338	43 191	6 %
Total	257 346	48 983	20 704	11 407	115 390	36 642	208 295	698 767	100 %
%	37 %	7 %	3 %	2 %	17 %	5 %	30 %	100 %	

Source : Ministère des Ressources naturelles et des Forêts, août 2025.

Les graphiques 8.1 à 8.7 représentent la distribution régionale des différents produits conjoints du bois, le tableau de ces graphiques se trouve à l'annexe E : Tableaux généraux.

Le graphique 8.1 montre que les blocs se trouvent dans toutes les régions de la province et qu'ils sont principalement utilisés par l'industrie à hauteur de 58 %. Les régions 5 et 12 en génèrent respectivement 3 000 tma et 5 000 tma annuellement pour cette utilisation industrielle. Il y a 11 % des blocs qui sont enfouis, dont 31 % dans la région 12. C'est 3 600 tma qui y sont enfouies.

Les broyats, dans le graphique 8.2, sont utilisés à 64 % pour générer de l'énergie à interne et 25 % sont envoyés à l'industrie. La région 12 produit 34 % des broyats.

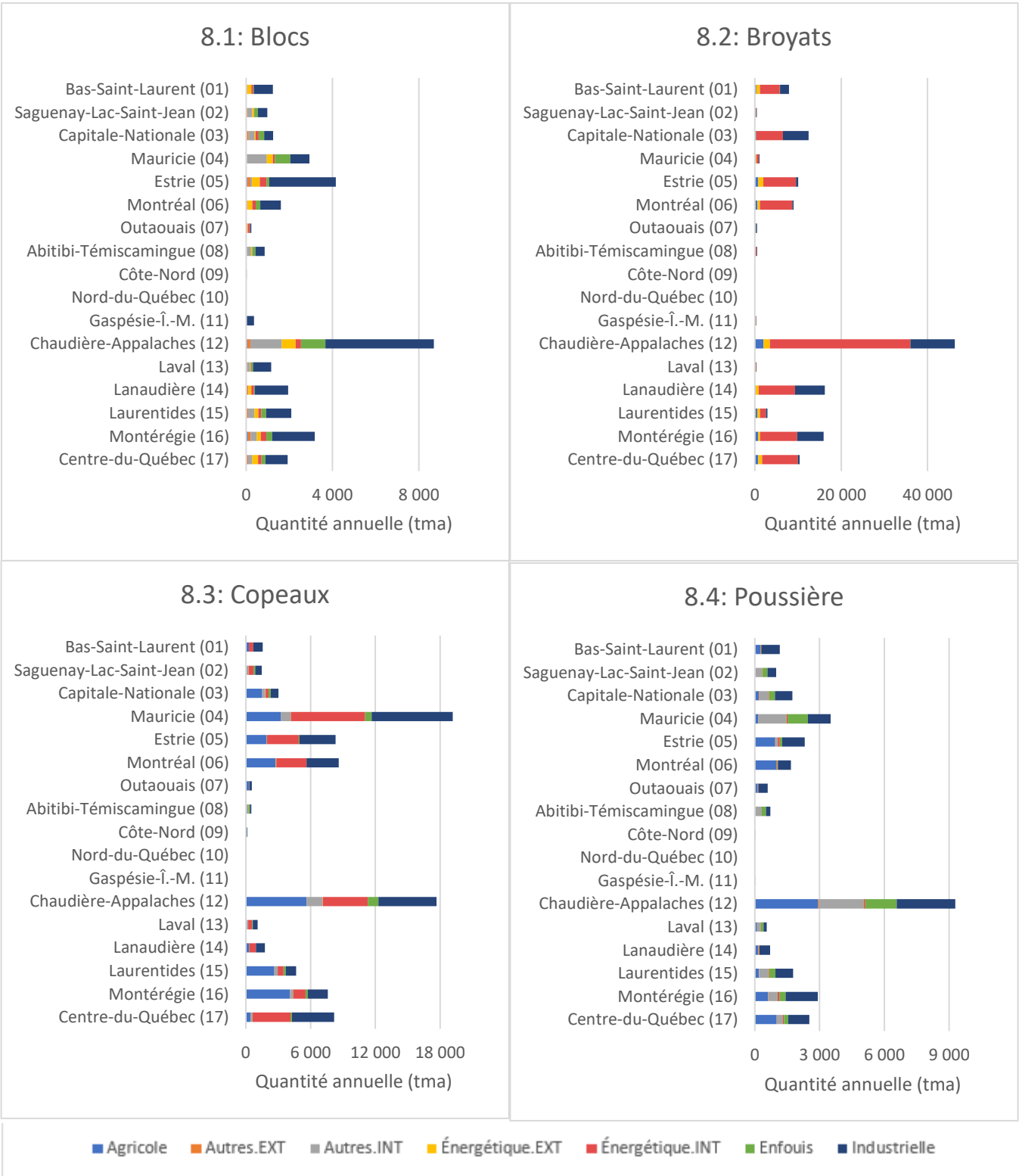
Le graphique 8.3 indique que les copeaux sont utilisés de trois principales façons : envoyés en industrie à 35 %, pour des besoins énergétiques internes à 29 % et en milieux agricoles à 28 % pour un total de 92 % ou 77 300 tma. Le graphique 8.4 des poussières montre que 40 % sont utilisées par l'industrie, 25 %, par les agriculteurs, 19 %, à d'autres fins internes (principalement pour nettoyer des dégâts) et 14 % sont enfouies. L'enfouissement des poussières correspond à 4 150 tma annuellement.

Le graphique 8.5 des rabotures indique deux utilisateurs principaux : l'agriculture à 70 % et le milieu industriel à 28 %. Les proportions y sont semblables d'une région à l'autre. Près de 2 000 tma sont enfouies annuellement, soit 1 % des rabotures : 700 tma sont produits dans la région 12, 440 tma dans la région 4 et 140 tma dans chacune des régions 3, 15 et 16. L'enfouissement de ce produit est causé par le manque de conteneurs chez certaines entreprises.

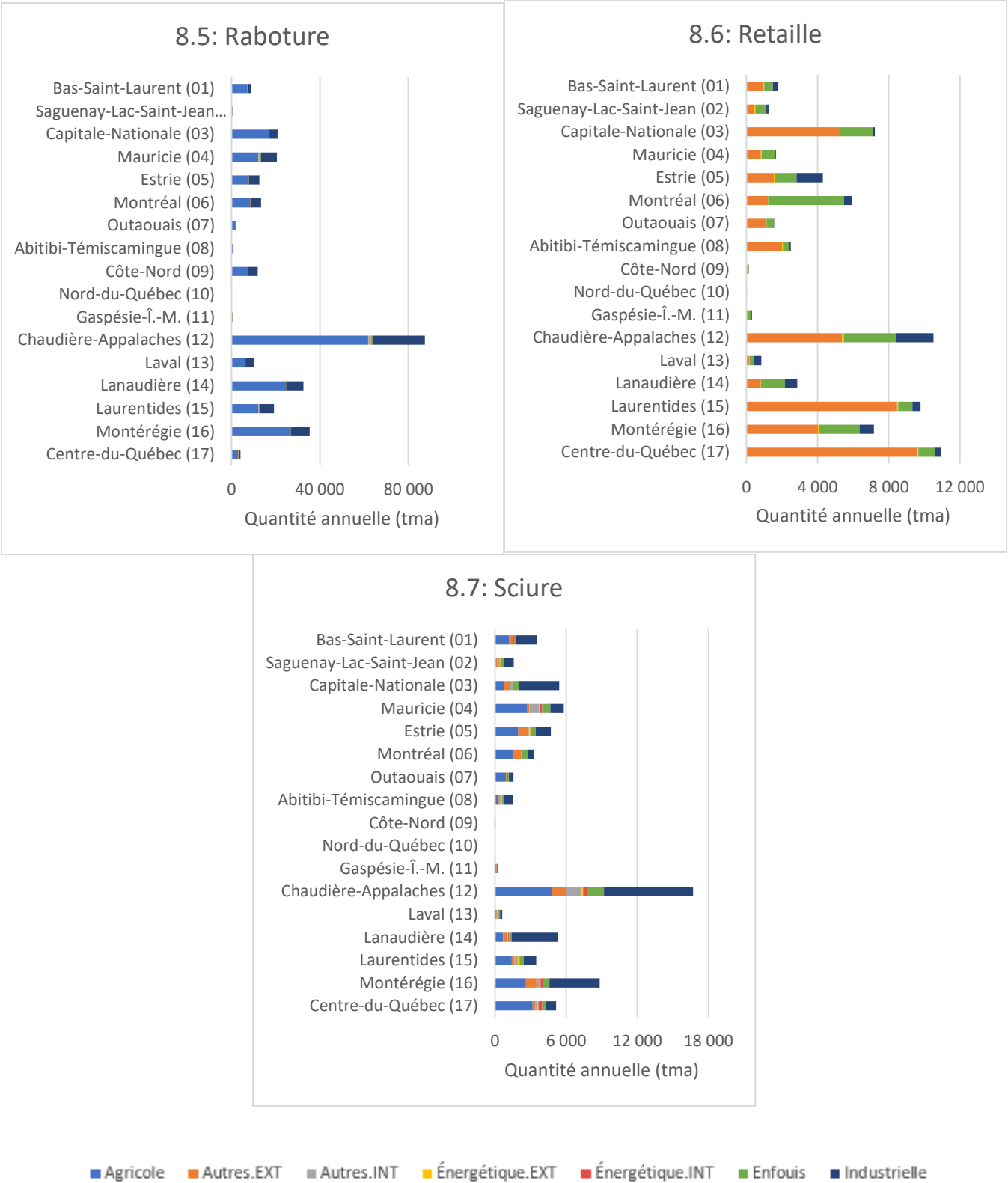
Le graphique 8.6 des retailles illustre que 27 % vont aux sites d'enfouissement et 61 % sont utilisées à d'autres fins. Celles-ci sont livrées aux écocentres où 75 % sont valorisés à des fins énergétiques et 25 % sont recyclées. Les principales régions où ce type de produit est enfoui sont Montréal à 23 %, suivies de la Chaudière-Appalaches à 16 % et de la Montérégie à 12 %. Le reste des retailles est valorisé industriellement, soit 11 %, et une très faible partie est brûlée à l'interne.

Le graphique 8.7 des sciures illustre les utilisations dans la province. Deux utilisateurs se démarquent : l'industrie à 41 % et l'agriculture à 33 %. Plus de 5 300 tma de sciure sont enfouies, soit 8 %. De plus, 5 800 tma sont envoyés aux centres de tri, ce qui représente 9 % du total des sciures générées. Les centres de tri enfouissent tous les résidus de bois et les autres produits conjoints du bois de dimension inférieure à 5 cm (2 po). Il y a donc une possibilité que 11 000 tma de sciures soient enfouies. Les principales raisons d'enfouissement divulguées par les entreprises sont le manque de conteneurs et la contamination des sciures.

Graphiques 8.1 à 8.4 : Répartition régionale des produits conjoints issus de la deuxième transformation au Québec en 2024, selon leur utilisation



Graphiques 8.5 à 8.7 : Répartition régionale des produits conjoints issus de la deuxième transformation au Québec en 2024, selon leur utilisation



Source : Ministère des Ressources naturelles et des Forêts, août 2025.

Profil par code SCIAN

La production et l'utilisation des différents produits conjoints sont directement liées au secteur d'activité des entreprises de deuxième transformation du bois. C'est d'ailleurs sur cette constatation qu'est basée l'extrapolation des données.

Tableau 6 : Quantité de produits conjoints issus de la deuxième transformation du bois au Québec en 2024, selon les différents secteurs d'activité

Code SCIAN	Description	Nombre d'usines	Quantité annuelle (tma)	%
321111	Scieries (sauf les usines de bardeaux et de bardeaux de fente)	7	9 369	1 %
321112	Usines de bardeaux et de bardeaux de fente	2	6 080	1 %
321114	Préservation du bois	7	13 073	2 %
321211	Usines de placages et de contreplaqués de feuillus	17	29 133	4 %
321215	Fabrication de produits de charpente en bois	55	51 851	7 %
321911	Fabrication de fenêtres et de portes en bois	71	3 764	1 %
321919	Fabrication d'autres menuiseries préfabriquées	146	387 725	55 %
321920	Fabrication de contenants et de palettes en bois	76	24 792	4 %
321992	Préfabrication de bâtiments en bois	53	7 025	1 %
321999	Fabrication de tous les autres produits divers en bois	73	17 339	2 %
337110	Fabrication d'armoires et de comptoirs de cuisine en bois	317	40 063	6 %
337121	Fabrication de meubles de maison rembourrés	35	8 501	1 %
337123	Fabrication d'autres meubles de maison en bois	171	49 019	7 %
337127	Fabrication de meubles d'établissement institutionnel	38	9 408	1 %
337213	Fabrication de meubles de bureau en bois, y compris les boiserie architecturales faites sur commande	15	22 628	3 %
337215	Fabrication de vitrines d'exposition, de cloisons, de rayonnages et de casiers	7	11 431	2 %
337920	Fabrication de stores et de persiennes	11	1 229	0 %
339990	Toutes les autres activités diverses de fabrication	31	6 336	1 %
Total		1 132	698 767	100 %

Source : Ministère des Ressources naturelles et des Forêts, août 2025.

Dans les anciennes éditions de cette étude, plusieurs codes SCIAN commençant par 339 ont été évalués alors qu'ils ne le sont pas dans cette édition. C'est principalement dû au pourcentage d'utilisation du bois que ces compagnies ont été biffées de cette enquête. De plus, le code 321111 a été vérifié afin de prendre en considération que les entreprises de deuxième transformation du bois. Une attention particulière a été portée aux entreprises du code 339990 afin de cerner les fabricants qui utilisent du bois ou ses dérivés.

Le code 337110 comporte le plus grand nombre d'entreprises, mais ce secteur ne génère que 6 % du volume de produits conjoints illustré dans le tableau 6. Cela est attribuable à la grosseur de ces entreprises.

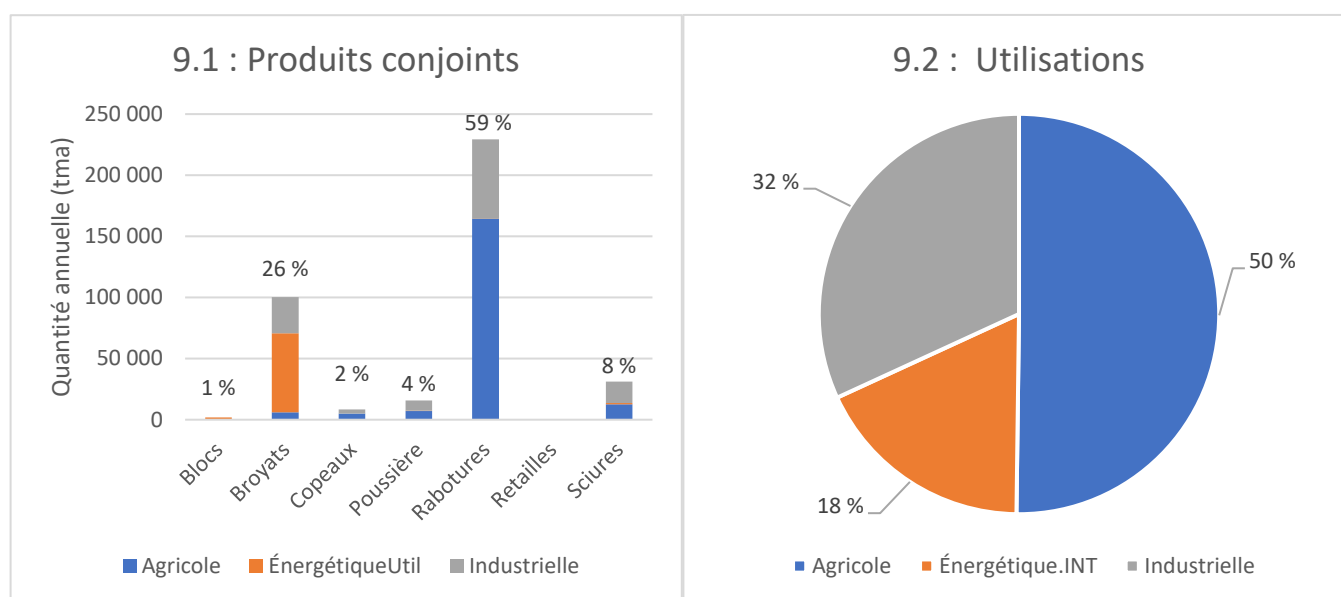
Le code SCIAN 321919, fabrication d'autres menuiseries préfabriquées, génère à lui seul 55 % des produits conjoints. Les graphiques 9.1 et 9.2 montrent la répartition des différentes utilisations et des produits conjoints qui y sont associés. Cette industrie s'alimente à 57 % en résineux et à 43 % en feuillus. Elle enfouit environ 600 tma annuellement, soit moins de 0,2 % de l'ensemble des produits conjoints

qu'elle génère. Ce secteur utilise 99,9 % de bois massif, ce qui explique que la colonne des retailles est vide. Les rabotures sont essentiellement vendues à l'industrie agricole et aux autres industries qui se partagent 72 % et 28 % des parts, soit 164 000 tma et 65 000 tma.

Les broyats totalisent 100 000 tma. En tout, 65 % des broyats sont utilisés à des fins énergétiques interne et 30 % sont livrés à d'autres industries où ils y seront transformés. L'industrie agricole se partage le reste des broyats. Les sciures sont très peu utilisées énergétiquement, soit environ 900 tma. Les sciures sont utilisées à 40 % à des fins agricoles et à 57 % par les autres industries, soit 13 000 tma et 18 000 tma, respectivement.

Le graphique 9.2 illustre bien la répartition des utilisations interne et externe pour le code SCIAN 321919. En tout, 333 000 tma sont utilisées par les deux principaux utilisateurs : l'industrie et l'agriculture.

Graphique 9.1 et 9.2 : Graphiques des produits conjoints et des utilisations selon le code SCIAN 321919 issus de la deuxième transformation du bois au Québec en 2024



Source : Ministère des Ressources naturelles et des Forêts, août 2025.

Tendance énergétique

La tendance énergétique des dernières années, illustrée dans le graphique 10, correspond à l'utilisation directe des produits conjoints en énergie utilisée à l'interne et à l'externe. Elle ne fait pas référence aux produits conjoints expédiés dans les manufactures de bûches reconstituées et de granulés. Ce sont des renseignements qui ne sont pas couverts dans cette enquête.

Dans cette 10^e édition de l'enquête, la médiane de cette tendance est de 20 % des produits conjoints qui sont utilisés à des fins énergétiques, avec un écart-type de 7 %. Toutefois, l'écart-type diminue à 5 % si la donnée de 2020 est omise, car elle pourrait être non représentative. Les données peuvent varier d'un échantillonnage à un autre à cause de multiples facteurs, comme le décrit M. Étienne Lapointe dans l'édition 2020 de l'enquête. De plus, les conséquences de la pandémie de 2019 ont eu un effet sur les données collectées.

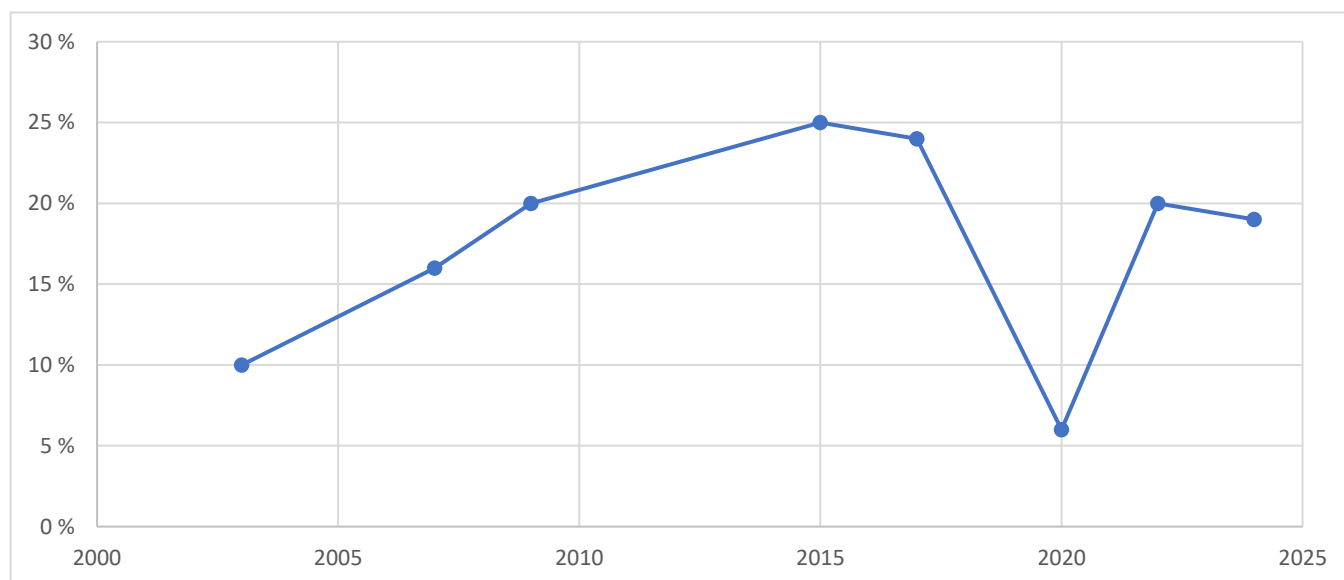
« Bref, la tendance décrite dans les derniers rapports suggère une augmentation de cette pratique. Malheureusement, cette année, cette tendance ne semble pas se confirmer, puisque les répondants de 2020 n'ont simplement pas les données nécessaires pour le montrer graphiquement. En revanche, le nombre de questionnaires remplis comportant des données non quantifiables permet de confirmer que c'est une pratique répandue dans l'industrie de la seconde transformation. »

Source : Ministère des Ressources naturelles et des Forêts, août 2025.

Il semble y avoir une légère réduction du pourcentage d'utilisation énergétique depuis les neuf dernières années. Cela pourrait s'expliquer avec l'optimisation des procédés de récupérations des produits conjoints, une demande accrue dans d'autres industries et de nouveaux débouchés pour ceux-ci.

La tendance énergétique des dernières années a légèrement diminué. Elle tend vers 18 % du volume généré qui est utilisé à des fins énergétiques. Cette année, 127 000 tma ont été utilisées à des fins énergétiques, dont 115 000 tma ont servi aux entreprises de deuxième transformation.

Graphique 10 : Tendance de l'utilisation énergétique des produits conjoints issus de la deuxième transformation du bois au Québec de 2002 à 2024



Source : Ministère des Ressources naturelles et des Forêts, août 2025.

Bilan de disponibilité

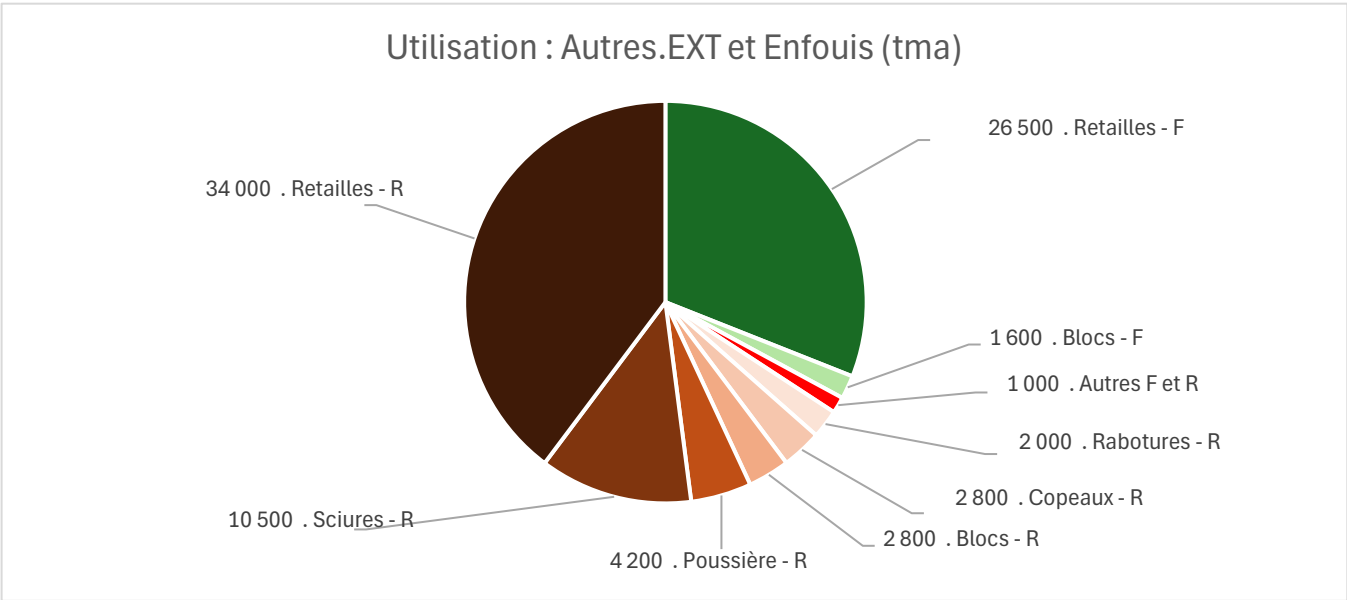
Parmi les quantités disponibles, la catégorie « Autres.EXT » est la plus grande avec 7 %. Cette catégorie correspond aux produits envoyés aux écocentres et aux centres de tri. Un pourcentage négligeable de cette catégorie est utilisé à des fins de formation. C'est un total de 49 000 tma, dont les 97 % proviennent des sciures et des retailles. Ce sont principalement des retailles de placages de feuillus, environ 26 500 tma par rapport à 15 500 tma pour des retailles de panneaux d'essences résineuses et 5 800 tma de sciures. Les sciures proviennent des coupes de panneaux de mélamine et d'autres matériaux connexes. Les autres produits conjoints ne représentent que 3 % de cette catégorie.

Les 26 500 tma de retailles de feuillus proviennent du code SCIAN 321211, usines de placages et de contreplaqués de feuillus. La problématique est qu’elles sont difficiles à valoriser. Les valeurs énergétiques des feuilles de placage sont faibles et elles se broient difficilement. Il faut pousser la recherche dans ce secteur pour trouver des utilisations intéressantes.

Dans la catégorie « Enfouis », il y a de nombreux résidus résineux, soit 96,5 %, et plus de la moitié sont des retailles de panneaux. C’est 36 600 tma qui sont enfouies, dont 18 700 tma qui proviennent de panneaux, 5 400 tma de sciures, 2 000 tma de rabotures, 4 100 tma de poussière, 2 700 tma de copeaux, 3 600 tma de blocs et le reste de broyats.

Ces deux catégories totalisent 85 600 tma, soit 12 % de la quantité totale de produits conjoints de cette étude. Le graphique 11 ci-dessous illustre les volumes des différents produits et les essences respectives. En vert, les feuillus correspondent à 33 %, les résineux aux couleurs de terre correspondent à 65 % et, en rouge, 1 % représente tous les autres produits conjoints négligeables, feuillus et résineux.

Graphique 11 : Graphique circulaire des produits conjoints et des utilisations « Autres.EXT » et « Enfouis » issus de la deuxième transformation du bois au Québec en 2024



Source : Ministère des Ressources naturelles et des Forêts, août 2025.

Les autres quantités qui pourraient être disponibles sont celles des catégories « Énergétique.EXT » et « Énergétique.INT ». Ces produits conjoints sont utilisés à des fins énergétiques. Il faudrait que le prix de vente des différents produits conjoints soit plus attrayant que pour l’utilisation actuelle afin que le virage puisse s’effectuer.

Données d’enfouissement

Il est à noter que les données présentées dans cette section ne correspondent pas aux lieux où les produits conjoints sont enfouis.

Les données suivantes correspondent aux 36 600 tma enfouies, soit 5 % de tous les produits conjoints. Le graphique 12.1 correspond à la répartition des 36 600 tma selon les principaux codes SCIAN. Ce graphique illustre très clairement trois codes SCIAN problématiques. Ce qui les rassemble est l’utilisation

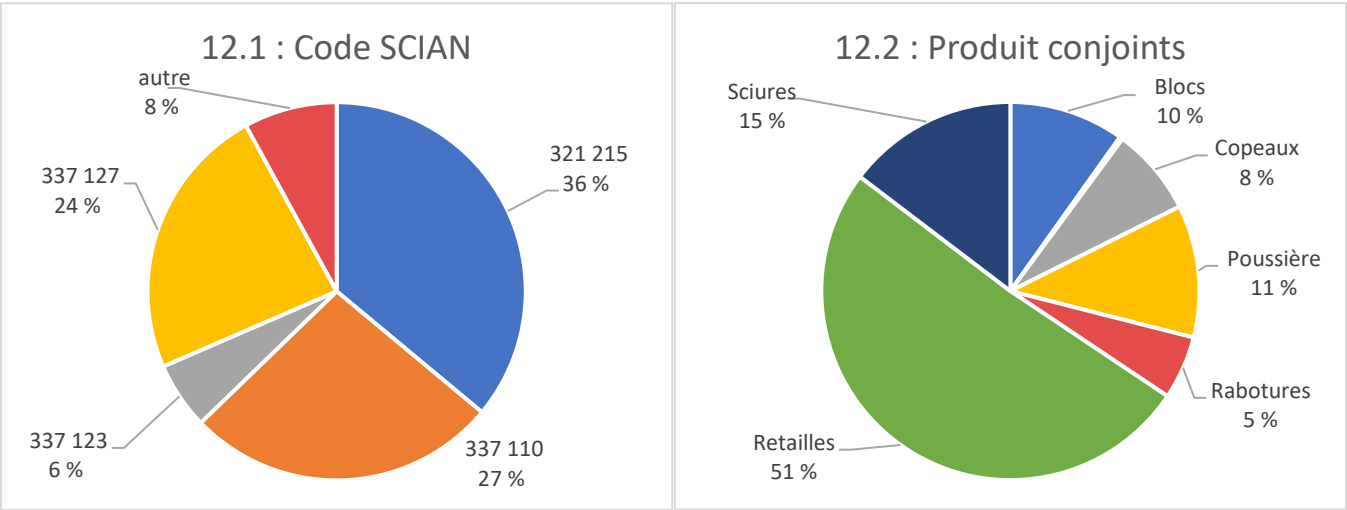
de panneaux de type mélamine, contreplaqué et autre. Les retailles de panneaux correspondent à 51 % de tout ce qui est enfoui, comme illustré dans le graphique 12.2. Ces produits sont souvent contaminés ce qui réduit la capacité de les recycler efficacement. Les sciures correspondent à 15 % de ce qui est enfoui, puisqu'elles proviennent des panneaux mentionnés plus haut.

L'industrie du meuble a changé depuis les 20 dernières années. L'arrivée massive de grands joueurs internationaux et le coût des matériaux ont transformé ce secteur qui utilise en très grande quantité des panneaux. Ce n'est pas étonnant de les trouver en haut de cette catégorie.

La liste complète des descriptions des codes SCIAN est présentée à la section « Abréviations, sigles et acronymes ». Les tableaux relatifs à l'enfouissement se trouvent à l'annexe F : Tableaux d'enfouissement.

- 321215 : Fabrication d'autres meubles de maison en bois 36 % 13 000 tma
- 337110 : Fabrication d'armoires et de comptoirs de cuisine en bois 27 % 9 800 tma
- 337123 : Fabrication de produits de charpente en bois 6 % 2 100 tma
- 337127 : Fabrication de meubles d'établissement institutionnel 23 % 8 700 tma

Graphique 12.1 et 12.2 : Graphiques circulaires des produits conjoints enfouis issus de la deuxième transformation du bois au Québec en 2024



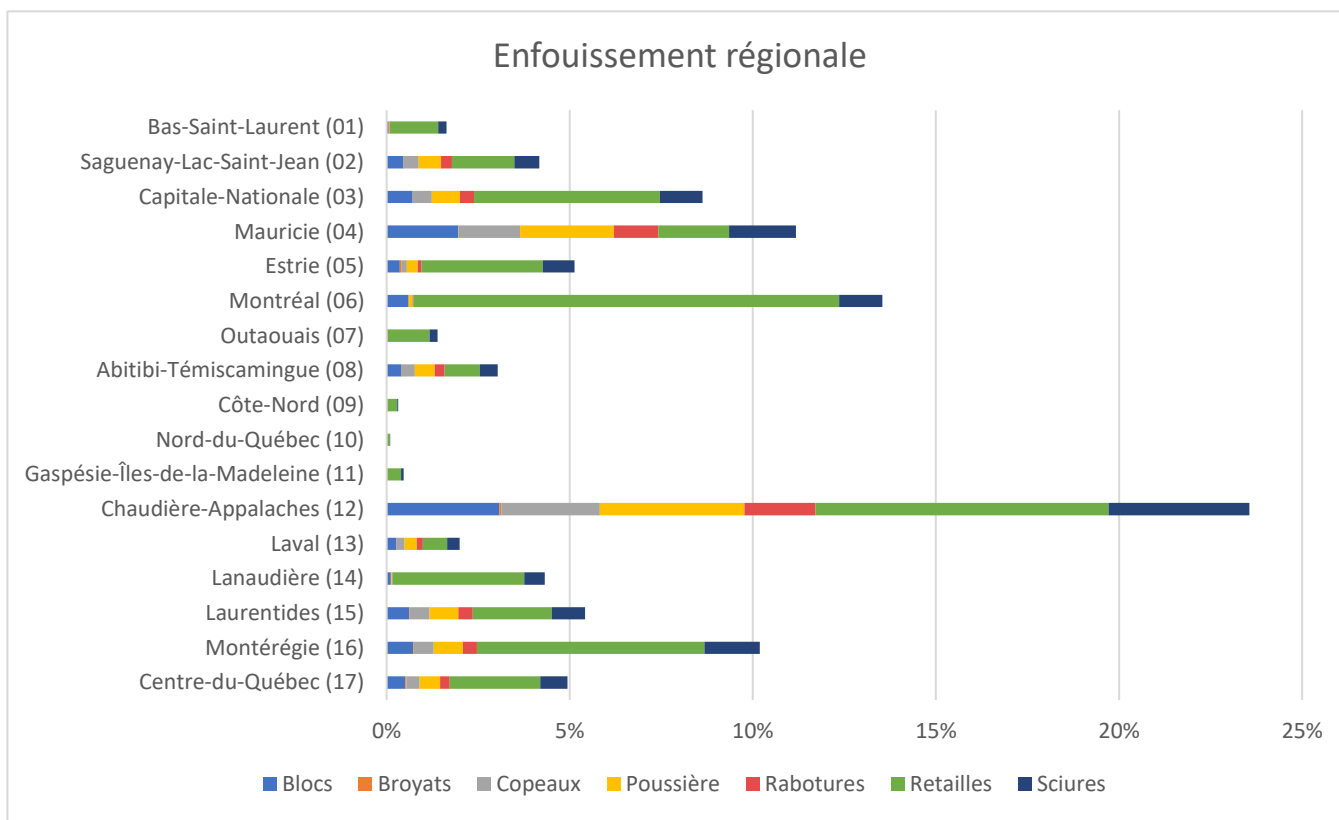
Source : Ministère des Ressources naturelles et des Forêts, août 2025.

Le graphique 13 correspond à la répartition régionale des usines qui enfouissent des produits conjoints. Il est clair que les usines de la région 6, Montréal, enfouissent le plus de retailles, soit 4 300 tma du total des produits conjoints enfouis. Cela est principalement lié aux secteurs d'activité, 3 400 tma correspondent au code SCIAN 337127. Celui-ci a été mentionné plus haut comme étant un des trois codes problématiques. Cette région réserve toutefois 14 400 tma de ses produits conjoints à l'agriculture, 10 700 aux autres industries, 10 600 à l'énergie interne et près de 5 000 tma à l'enfouissement. Consulter le tableau 5 pour plus de renseignement.

La région 12 (Chaudière-Appalaches) est la région qui envoie le plus ses produits conjoints à l'enfouissement, soit 24 % du total des 36 600 tma. C'est toutefois la région qui génère le plus de produits conjoints. Dans ses utilisations, ce n'est que 4 % qui seront enfouis, soit 8 600 tma.

Les régions 2, 8, 10 et 11 enfouissent chacune plus de 11 % de leurs productions de produits conjoints. Cela s'explique par l'éloignement des différentes industries et la proximité des centres de tri.

Graphique 13 : Répartitions régionales des produits conjoints enfouis issus de la deuxième transformation du bois au Québec de 2002 à 2024



Source : Ministère des Ressources naturelles et des Forêts, août 2025.

Comparaison avec les études antérieures

Les rapports produits depuis 2000 permettent de voir la tendance des entreprises de seconde transformation. Bien que l'extrapolation se base sur un petit échantillonnage, après plusieurs années, des lignes directrices peuvent être discernées. Donc, bien que les réponses varient en fonction des entreprises contactées et de la qualité des réponses obtenues, les tendances témoignent de changements plus profonds dans l'industrie. Par exemple, on constate que les quantités qui vont à l'enfouissement ont radicalement diminué depuis le début des années 2000. Cela concorde avec l'engouement des compagnies pour des mesures plus vertes et une meilleure utilisation des produits conjoints qui, on ne peut le nier, entraîne des gains financiers ou, à tout le moins, une diminution des pertes. Le tableau 7 répertorie les données antérieures de l'enquête qui ont été utilisées pour générer le graphique 14.

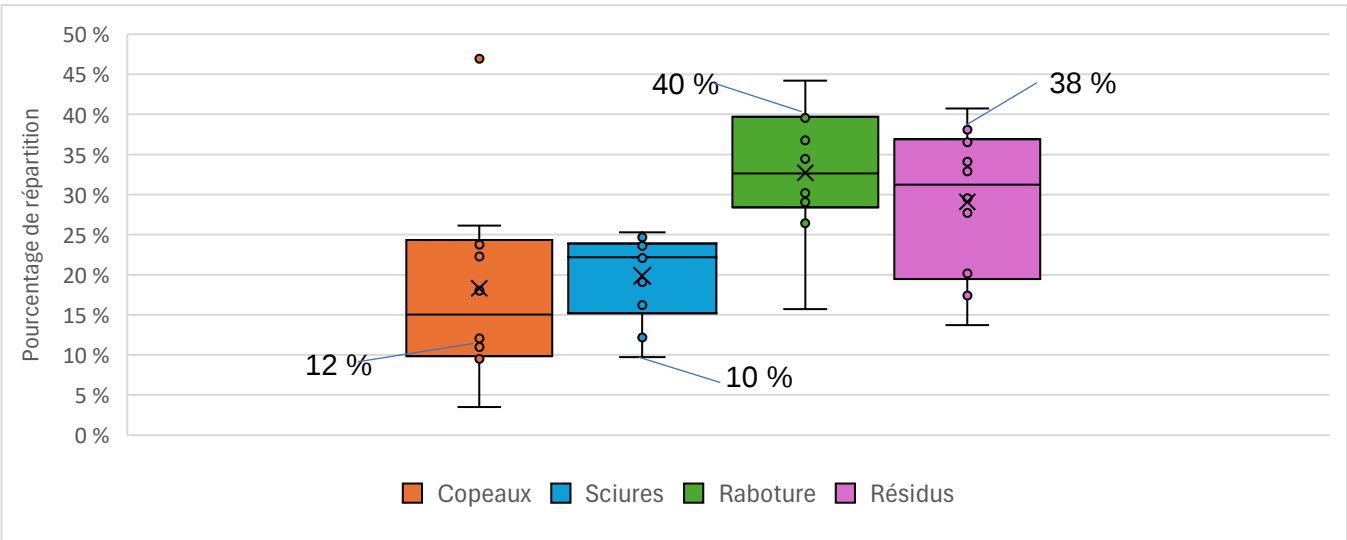
La constatation confirme aussi que la quantité de produits conjoints tend à rester à peu près stable dans le temps. Dans l'avenir, les quantités de produits conjoints devraient rester constantes, voire diminuer légèrement, car plusieurs compagnies utilisent désormais des produits qui ne sont plus issus du bois comme matière première. Par exemple, c'est le cas chez les entreprises de portes et fenêtres où le PVC et l'aluminium sont de plus en plus utilisés au détriment du bois. De plus, les entreprises cherchent à réduire les pertes et à optimiser les procédés.

Tableau 7 : Quantité de produits conjoints issus de la deuxième transformation du bois au Québec de 2002 à 2024 (tma/a)

Année	Copeaux		Sciures		Raboture		Résidus		Total annuel
	(tma)	(%)	(tma)	(%)	(tma)	(%)	(tma)	(%)	
2002	273 140	22 %	289 437	24 %	324 003	26 %	339 708	28 %	1 226 288
2007	30 095	3 %	140 089	16 %	341 680	40 %	352 024	41 %	863 888
2009	122 401	18 %	151 275	22 %	205 045	30 %	200 716	30 %	679 437
2011	267 082	24 %	248 292	22 %	413 533	37 %	196 009	17 %	1 124 916
2013	37 998	10 %	48 735	12 %	176 594	44 %	136 259	34 %	399 586
2015	161 339	26 %	152 338	25 %	179 454	29 %	124 498	20 %	617 629
2017	464 652	47 %	233 921	24 %	155 297	16 %	135 797	14 %	989 667
2020	81 183	10 %	155 757	19 %	281 448	34 %	298 271	37 %	816 659
2022	46 717	11 %	107 457	25 %	130 918	31 %	139 718	33 %	424 810
2024	84 284	12 %	67 826	10 %	280 476	40 %	266 180	38 %	698 766
Moyenne	156 889	18 %	159 513	20 %	248 845	33 %	218 918	29 %	784 165
Écart-type	139 418	12 %	77 601	5 %	93 133	8 %	88 584	9 %	275 733
Médiane	103 343	15 %	151 807	22 %	242 761	33 %	198 363	31 %	757 713

Source : Ministère des Ressources naturelles et des Forêts, août 2025.

Graphique 14 : Diagramme de quartiles des pourcentages de répartitions des produits conjoints issus de la deuxième transformation du bois au Québec de 2002 à 2024



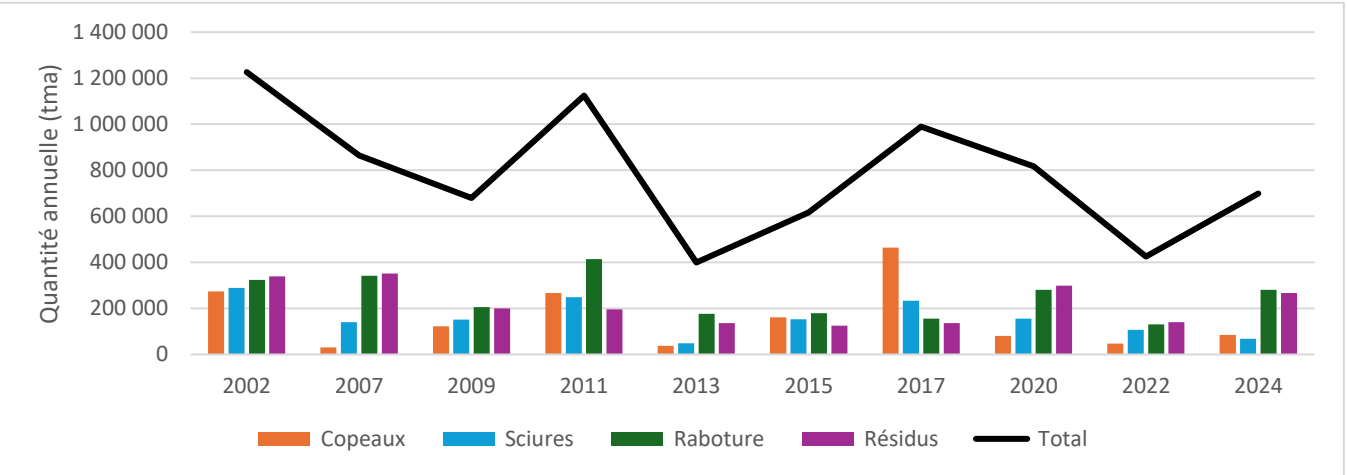
Source : Ministère des Ressources naturelles et des Forêts, août 2025.

Le graphique 14 correspond à la distribution en quartile des produits conjoints étudiés bisannuellement. Les « X » à l'intérieur des boîtes correspondent aux valeurs moyennes. La médiane est la ligne qui sépare la boîte en deux. Les valeurs indiquées correspondent à l'année 2024. Visuellement, plus la boîte est petite, moins les données sont dispersées et donc plus centralisées. Il en va de même avec l'écart-type. La médiane est priorisée, car elle élimine les valeurs extrêmes comparées à la moyenne.

Les graphiques 14 et 15 regroupent, dans la catégorie « Résidus » les blocs, les broyats, les éboutures, les poussières et les retailles, puisque les études antérieures à 2024 les rassemblaient dans la même catégorie.

Les sciures ont la valeur la plus probable avec une médiane de 22 % et un écart-type de 5 %. Les copeaux possèdent une médiane de 15 % et l'écart-type le plus grand à 12 %. De plus, ce produit possède une valeur extrême à 47 % en 2017. Les rabotures ont une médiane et une moyenne de 33 % et un écart-type de 8 %. Les résidus ont une médiane de 31 % et un écart-type de 9 %. Les prochaines enquêtes pourraient montrer un resserrement autour des médianes, ce qui validerait davantage les tendances de répartitions des produits conjoints.

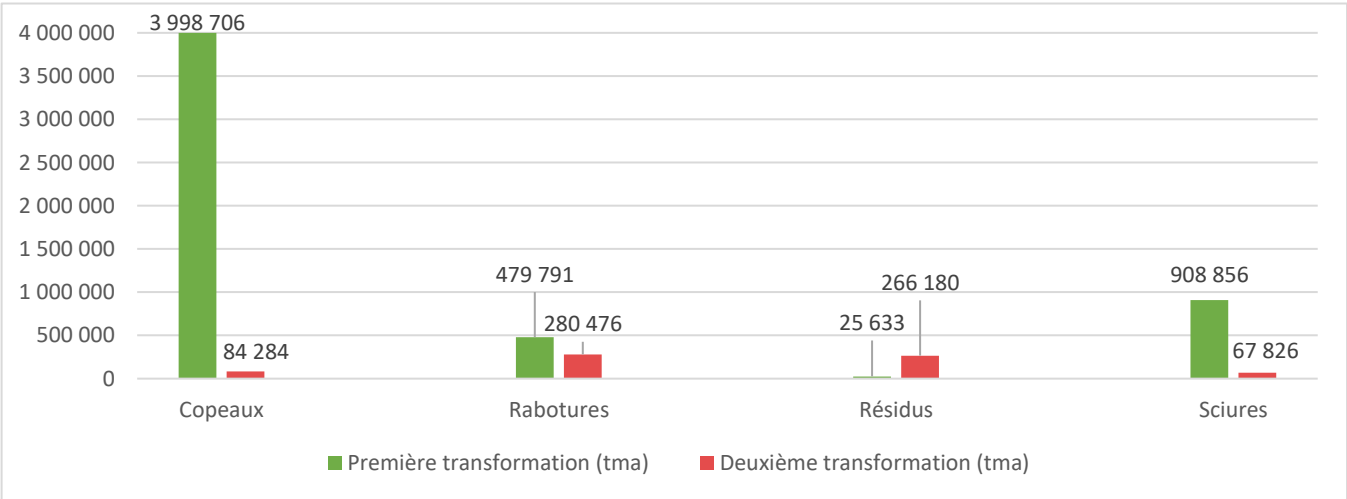
Graphique 15 : Évolution de la production de produits conjoints issus de la deuxième transformation du bois au Québec de 2002 à 2024



Source : Ministère des Ressources naturelles et des Forêts, juillet 2024.

La courbe de la quantité produite annuellement du graphique 15 est en dents de scie. Elle semble se stabiliser au fil du temps autour de la médiane à 757 700 tma/a. La qualité des enquêtes et le nombre de répondants peuvent avoir une influence majeure sur la quantité extrapolée. Une erreur d'extrapolation peut doubler le nombre total de produits conjoints. C'est pourquoi il faut rester prudent et ne pas présumer, par exemple, que l'année 2013 a été catastrophique pour les entreprises.

Graphique 16 : Production de produits conjoints issus de la première et de la deuxième transformation du bois au Québec en 2024.



Source : Ministère des Ressources naturelles et des Forêts, août 2025.

L'industrie de première transformation génère évidemment beaucoup plus de produits conjoints que celle de la seconde transformation. Illustrée dans le graphique 16, l'industrie de première transformation comptabilise 5,4 millions de tonnes métriques anhydres en 2024, comparativement à moins de 0,7 million de tonnes métriques anhydres pour la deuxième transformation, selon les registres forestiers. La quantité de copeaux produite par les usines de deuxième transformation représente 2 % de la somme totale des copeaux produits en 2024. Dans le même sens, les sciures représentent 7 %, les rabotures, 37 % et les résidus, 91 %. L'industrie de la première transformation génère 89 % du volume total, alors que la deuxième transformation n'en génère que 11 %.

Conclusion

La présente étude a permis d'amasser plusieurs renseignements, tant quantitatifs que qualitatifs, sur les produits conjoints du bois issus de la deuxième transformation du bois au Québec en 2024. Le tonnage anhydre total est de 699 000 tma. La répartition volumétrique des produits conjoints au Québec en deuxième transformation correspond à 280 000 tma de rabotures, 134 000 tma de broyats, 68 000 tma de retailles, 84 000 tma de copeaux, 67 000 tma de sciures, 33 000 tma de blocs et 30 000 tma de poussières.

La région 12 (Chaudière-Appalaches) est propice à l'établissement d'entreprises de deuxième transformation à cause de sa proximité des marchés (grands centres urbains et États-Unis). Elle génère 197 000 tma de produits conjoints, dont 77 000 tma vont au secteur agricole. Le secteur d'activité dont le code SCIAN est 321919 génère 388 000 tma de produits conjoints, dont 195 000 tma vont aussi au secteur agricole. Les résineux constituent les deux tiers des produits conjoints, et ce, même si la majorité des générateurs de produits conjoints sont établis dans le sud de la province où la forêt feuillue domine.

Les régions situées près de la frontière ontarienne ne génèrent que 2 % des produits conjoints. Peut-être que cela changera dans les prochaines années à cause des tarifs douaniers entrés en vigueur en 2025.

Les produits enfouis sont principalement contaminés par des colles, des résines et d'autres produits de finition. La valorisation de ces 36 600 tma doit être envisagée. La modification des colles et des autres produits de finition pour qu'ils soient moins toxiques, la modification de la composition des mélamines pour qu'elles puissent être valorisées efficacement ne sont que quelques idées. Bien qu'il y ait des avancés dans ce secteur, il reste encore du travail à effectuer, puisque c'est 5 % de ce qui est généré en produits conjoints qui est destiné à l'enfouissement.

Les quantités qui sont envoyées aux écocentres et aux centres de tri doivent aussi être repensées. Près de 6 000 tma de sciures, de poussières et de rabotures combinées ainsi que 42 000 tma de retailles de placage de feuillus se retrouvent dans ces centres où certains produits de petites tailles sont voués à l'enfouissement. Le taux d'enfouissement varie d'une région à l'autre. Pour les retailles de placages, la problématique est connue dans toute cette industrie et la recherche a débuté. Il reste encore des progrès à accomplir.

De plus, le recyclage est parfois plus difficile d'accès pour les régions éloignées où les centres de tri sont rares et distants. Certaines entreprises ne trouvent pas preneur pour leurs produits conjoints et ils s'accumulent dans leurs cours. Il y a des solutions de rechange qui voient le jour pour se départir des produits conjoints à même les usines qui les génèrent, mais elles sont parfois plus compliquées à gérer.

Annexe A : Questionnaire 2024

Ressources naturelles
et Forêts



Direction du développement et
de l'Innovation de l'Industrie

Questionnaire : Production et utilisation des produits conjoints du bois 2024

Nom de l'entreprise :	Nb semaine d'activité :
Adresse complète :	Moyenne d'employé annuel :
Personne ressource :	Groupe de vente :
Adresse courriel :	# Téléphone :
	# Poste :

Classe Résineux	Quantité utilisée à l'interne	Unité	Catégorie d'utilisation	Quantité vendue	Unité	Catégorie d'utilisation	Quantité totale produite	Unité
Copeaux								
Sciures								
Rabotures								
Poussière								
Blocs								
Retailles								
Broyats								
Éboutures								
Autres								

Classe Feuillus	Quantité utilisée à l'interne	Unité	Catégorie d'utilisation	Quantité vendue	Unité	Catégorie d'utilisation	Quantité totale produite	Unité
Copeaux								
Sciures								
Rabotures								
Poussière								
Blocs								
Retailles								
Broyats								
Éboutures								
Autres								

Dimension	Contenant A	Contenant B	Contenant C	unité	Dimension	Sac plein	Baril	Unité
Hauteur					Hauteur			
Largeur					Diamètre			
Profondeur					Poids			

Commentaire:								
Lieu d'exportation:								

Veuillez enregistrer le questionnaire selon le gabarit suivant.	Nom_de_l'entreprise_enqueteSP2024.xlsx
Retourner le questionnaire à l'adresse suivante	Pierre-Marc.Poirier@mrnf.gouv.qc.ca

Annexe B : Document explicatif

DIRECTION DU DÉVELOPPEMENT ET DE L'INNOVATION DE
L'INDUSTRIE
MINISTÈRE DES RESSOURCES NATURELLES ET DES FORÊTS
GOUVERNEMENT DU QUÉBEC

PRODUCTION ET UTILISATION DES PRODUITS CONJOINTS
GÉNÉRÉS PAR LES ENTREPRISES DE DEUXIÈME
TRANSFORMATION DU BOIS DU QUÉBEC EN 2024

EXPLICATION DU QUESTIONNAIRE D'ENQUÊTE 2024

Québec, mai 2025

Direction du développement et de l'innovation de l'industrie

Responsabilités et structure administrative

La Direction du développement et de l'innovation de l'industrie (DDII) soutient la croissance, l'innovation et le développement de l'industrie des produits forestiers dans les domaines des pâtes et papiers, des cartons, des panneaux, du déroulage, du sciage, du tournage, de la bioénergie ainsi que de la deuxième et de la troisième transformation de ces produits. La DDII a pour mandat :

- d'élaborer des politiques, des orientations et des stratégies permettant d'assurer la pérennité de l'industrie des produits forestiers tout en contribuant activement à la lutte contre les changements climatiques, et ce, par la valorisation de l'utilisation des produits forestiers;
- d'élaborer, de coordonner, de mettre en œuvre et d'assurer la reddition de comptes des programmes liés au développement de l'industrie des produits forestiers;
- de soutenir le développement et la diversification des produits fabriqués en bois, notamment en favorisant une utilisation accrue du bois dans la construction, par la mise en place et le suivi des mesures inscrites dans la Politique d'intégration du bois dans la construction.

Afin de réaliser son mandat, la DDII est appuyée par le [Service des études économiques et commerciales \(SEEC\)](#) et le [Service du développement de l'industrie des produits forestiers \(SDIPF\)](#).

Généralité

La DDII vous invite à remplir le questionnaire dans le cadre de l'enquête bisannuelle sur la production et l'utilisation des produits conjoints par les industries de deuxième et de troisième transformation du bois. Cette 10^e édition de l'enquête se concentre sur les quantités produites et consommées du 1^{er} janvier au 31 décembre 2024. L'enquête sera publiée sur le site du ministère des Ressources naturelles et des Forêts à l'automne 2025. Un lien en référence vous permet d'accéder aux anciennes éditions.

L'enquête est à participation volontaire, totalement anonyme et permet de brosser un tableau de l'utilisation des produits conjoints partout dans la province. Elle pourrait également être utilisée pour orienter certaines décisions ministérielles.

Questionnaire

Général

Pour faire une extrapolation adéquate, nous vous demandons d'indiquer : le nombre de semaines pendant lesquelles l'entreprise est ouverte annuellement, le nombre moyen d'employés travaillant annuellement ainsi que la lettre du groupe de vente, comme indiqué dans le tableau suivant.

Groupe de vente \$			
Groupe	Vente		
A	Moins de		100 000 \$
B	100 000 \$	à	500 000 \$
C	500 000 \$	à	1 000 000 \$
D	1 000 000 \$	à	3 000 000 \$
E	3 000 000 \$	à	5 000 000 \$
F	5 000 000 \$	à	10 000 000 \$
G	10 000 000 \$	à	25 000 000 \$
H	25 000 000 \$	à	50 000 000 \$
I	50 000 000 \$	à	100 000 000 \$
J	100 000 000 \$	à	250 000 000 \$
K	250 000 000 \$	à	1 000 000 000 \$

Les classes d'essences

Le questionnaire est divisé en deux classes d'essences, soit les résineux et les feuillus. Les classes réfèrent à la composition des produits.

Classe résineux : les sapins, les épinettes, les pins, les mélèzes et les autres résineux. Les panneaux de particules, les contreplaqués de construction (*plywood*), les panneaux agglomérés (K3), les panneaux de fibre de bois (*sheating*) et les panneaux de particules (MDF, HDF, LDF) font habituellement partie de cette classe. Les contreplaqués combinés à du MDF et les MDO doivent être considérés dans la classe des résineux.

Classe feuillue : les bouleaux, les chênes, les érables, les peupliers, les tilleuls, etc. Les panneaux OSB, les contreplaqués et les placages de feuillus font notamment partie de cette classe.

Produit conjoint

Les produits conjoints correspondent aux sous-produits.

- **Copeaux :** Éclats de bois (*chip*) produit par une déchiqueteuse (*chipper*).
- **Sciures :** Produites par tout type de scie.
- **Rabotures :** Minces copeaux de bois produits de la découpe par planeur, dégauchisseuse, moulurière (*shaper*), toupie (*router*).
- **Poussières :** Poussières de sablage de bois.
- **Blocs :** Morceaux de bois de longueur supérieure à 10 cm (4 po) ne pouvant pas être réutilisés.
- **Retailles :** Retaille de panneaux.
- **Broyats :** Obtenues par l'action d'un broyeur.
- **Éboutures :** Morceaux de bois de longueur inférieure à 10 cm (4 po), obtenus lors de l'éboutage de pièces de bois.
- **Autres :** Indiquer le terme et la description dans la section remarque.

Catégorie d'utilisation

Le terme « matière » correspond au produit conjoint utilisé.

- *Industrielles* : La matière est utilisée ou vendue pour la fabrication d'un produit : pâtes et papiers, granulés, biocarburant, panneaux de particules, etc., ou la cogénération. Si vous connaissez le produit final, veuillez l'inscrire.
- *Énergétiques* : La matière est utilisée ou vendue pour des besoins énergétiques : brûlée dans des séchoirs et des bouilloires, du bois de poêle et toutes autres fins de chauffage.
- *Agricole* : La matière est utilisée ou vendue à l'industrie agricole : agriculture, horticulture, compostage, litière animale. Si vous connaissez le produit final, veuillez l'inscrire.
- *Enfouie* : La matière est envoyée à un site d'enfouissement. Nous souhaiterions avoir une raison de ce choix. Non-accessibilité à un centre de tri, impureté de la matière, autre.
- *Exportée* : La matière est vendue et livrée à l'extérieur de la province de Québec.
- *Autres* : La matière est vendue à un transporteur, remise à une compagnie de recyclage ou qui n'est pas incluse dans les catégories précédentes. Précisez.

Commentaire

Veuillez indiquer tout commentaire pertinent. Par exemple, si vous avez un conteneur, veuillez indiquer ses dimensions (hauteur, largeur et profondeur), nous nous occuperons de la conversion en tonnes métriques anhydres. Un petit ou moyen conteneur n'est pas suffisamment précis. Pour les sacs, si vous ne connaissez pas le poids, veuillez indiquer les dimensions remplies, hauteur et diamètre. Utilisez les unités qui vous conviennent et indiquez-les sur une période d'une année.

Retour du questionnaire

1. Renommez le questionnaire selon le format suivant : Nom_de_l'entreprise_enqueteSP2024.xlsx
2. Veuillez retourner le questionnaire dûment rempli à l'adresse suivante :
Pierre-Marc.Poirier@mrnf.gouv.qc.ca

Coordonnées et information de l'enquêteur

Pierre-Marc Poirier

Stagiaire Génie du Bois
Direction du développement et de l'innovation de l'industrie
Ministère des Ressources naturelles et des Forêts
5700, 4^e Avenue Ouest, bureau A-202
Québec (Québec) G1H 6R1
Tél. : 1 833-361-0001, poste 609065

Référence

- Publication des enquêtes :
[Études et statistiques forestières | Gouvernement du Québec](#)

Annexe C : Code SCIAN

Tableau 8 : Répartition des répondants selon les codes SCIAN issus de la deuxième transformation du bois au Québec en 2024

Code SCIAN	Description	Extrapolé	Répondant	% répondu	Total
321111*	Scieries (sauf les usines de bardeaux et de bardeaux de fente)	5	2	29%	7
321112	Usines de bardeaux et de bardeaux de fente	2	0	0%	2
321114	Préservation du bois	7	0	0%	7
321211	Usines de placages et de contreplaqués de feuillus	17	0	0%	17
321215	Fabrication de produits de charpente en bois	50	5	9%	55
321911	Fabrication de fenêtres et de portes en bois	65	6	8%	71
321919	Fabrication d'autres menuiseries préfabriquées	128	18	12%	146
321920	Fabrication de contenants et de palettes en bois	68	8	11%	76
321992	Préfabrication de bâtiments en bois	48	5	9%	53
321999	Fabrication de tous les autres produits divers en bois	70	3	4%	73
337110	Fabrication d'armoires et de comptoirs de cuisine en bois	284	33	10%	317
337121	Fabrication de meubles de maison rembourrés	35	0	0%	35
337123	Fabrication d'autres meubles de maison en bois	149	22	13%	171
337127	Fabrication de meubles d'établissement institutionnel	33	5	13%	38
337213	Fabrication de meubles de bureau en bois, y compris les boiseries architecturales faites sur commande	15	0	0%	15
337215	Fabrication de vitrines d'exposition, de cloisons, de rayonnages et de casiers	7	0	0%	7
337920	Fabrication de stores et de persiennes	11	0	0%	11
339990	Toutes les autres activités diverses de fabrication	27	4	13%	31
	Total	1021	111	10%	1132

* Note : 321111 : Ces scieries font aussi de la deuxième transformation.

Source : Ministère des Ressources naturelles et des Forêts, juillet 2025.

Annexe D : Groupe d'employés

Tableau 9 : Nombre d'établissements répondants et nombre d'établissements totaux par regroupement d'employés

Groupe	Nombre d'employés	Nombre d'établissements répondants	Nombre d'établissements au total
A	> 499	0	3
B	300 à 499	2	14
C	150 à 299	2	31
D	100 à 149	2	33
E	50 à 99	5	88
F	0 à 49	100	963
Total		111	1 132

Source : Ministère des Ressources naturelles et des Forêts, août 2025.

Annexe E : Tableaux généraux

Tableau 10 : Pourcentages régionaux des produits conjoints issus de la deuxième transformation du bois au Québec en 2024, par région administrative et type d'utilisation (tma/a)

Région administrative	Blocs	Broyats	Copeaux	Poussières	Rabotures	Retailles	Sciures	Total général
01 : Bas-Saint-Laurent	4,7 %	30,4 %	6,0 %	4,4 %	34,1 %	6,9 %	13,5 %	100,0 %
02 : Saguenay–Lac-Saint-Jean	13,7 %	6,3 %	20,4 %	13,8 %	6,7 %	17,2 %	22,0 %	100,0 %
03 : Capitale-Nationale	2,4 %	23,9 %	5,8 %	3,3 %	40,2 %	13,9 %	10,4 %	100,0 %
04 : Mauricie	5,4 %	2,0 %	35,0 %	6,4 %	37,5 %	3,0 %	10,6 %	100,0 %
05 : Estrie	8,9 %	21,6 %	17,9 %	5,0 %	27,2 %	9,3 %	10,1 %	100,0 %
06 : Montréal	3,7 %	20,7 %	19,8 %	3,9 %	30,8 %	13,6 %	7,6 %	100,0 %
07 : Outaouais	3,5 %	7,3 %	8,1 %	8,8 %	26,4 %	23,1 %	22,9 %	100,0 %
08 : Abitibi-Témiscamingue	11,3 %	6,7 %	6,8 %	9,6 %	12,1 %	33,0 %	20,5 %	100,0 %
09 : Côte-Nord	0,1 %	0,0 %	1,1 %	0,0 %	97,5 %	1,1 %	0,2 %	100,0 %
10 : Nord-du-Québec	6,9 %	0,0 %	0,0 %	0,0 %	0,0 %	87,2 %	5,9 %	100,0 %
11 : Gaspésie–Îles-de-la-Madeleine	23,9 %	19,4 %	2,4 %	0,1 %	14,9 %	20,6 %	18,6 %	100,0 %
12 : Chaudière-Appalaches	4,4 %	23,6 %	9,0 %	4,7 %	44,5 %	5,3 %	8,5 %	100,0 %
13 : Laval	7,8 %	2,5 %	7,4 %	3,7 %	68,8 %	5,7 %	4,2 %	100,0 %
14 : Lanaudière	3,2 %	26,4 %	2,9 %	1,2 %	53,0 %	4,7 %	8,7 %	100,0 %
15 : Laurentides	4,8 %	6,6 %	10,6 %	4,0 %	43,8 %	22,3 %	7,9 %	100,0 %
16 : Montérégie	3,9 %	19,7 %	9,4 %	3,6 %	43,7 %	8,9 %	10,9 %	100,0 %
17 : Centre-du-Québec	4,4 %	24,1 %	18,9 %	5,8 %	9,4 %	25,3 %	11,9 %	100,0 %
Total général	4,7 %	19,2 %	12,1 %	4,4 %	40,1 %	9,8 %	9,7 %	100,0 %

Source : Ministère des Ressources naturelles et des Forêts, juillet 2025.

Tableau 11 : Pourcentages régionaux des produits conjoints issus de la deuxième transformation du bois au Québec en 2024, par région administrative et type d'utilisation (tma/a)

Régions Administratives	Agricole	Autres.EXT	Autres.INT	Énergétique.EXT	Énergétique.INT	Enfouis	Industrielle	Total
01 : Bas-Saint-Laurent	35,7 %	5,0 %	0,0 %	4,4 %	20,4 %	2,3 %	32,3 %	100 %
02 : Saguenay–Lac-Saint-Jean	4,9 %	8,9 %	16,0 %	3,3 %	9,1 %	21,2 %	36,6 %	100 %
03 : Capitale-Nationale	37,9 %	11,1 %	2,8 %	0,2 %	12,9 %	6,1 %	28,9 %	100 %
04 : Mauricie	33,9 %	1,9 %	8,5 %	1,1 %	14,0 %	7,5 %	33,1 %	100 %
05 : Estrie	28,5 %	5,6 %	0,8 %	3,6 %	24,1 %	4,0 %	33,5 %	100 %
06 : Montréal	33,1 %	4,6 %	0,0 %	2,0 %	24,4 %	11,4 %	24,5 %	100 %
07 : Outaouais	48,5 %	18,1 %	0,0 %	1,0 %	4,0 %	7,5 %	20,9 %	100 %
08 : Abitibi-Témiscamingue	13,2 %	28,2 %	13,8 %	2,8 %	3,5 %	14,7 %	23,8 %	100 %
09 : Côte-Nord	60,7 %	0,3 %	0,0 %	0,1 %	0,6 %	1,0 %	37,4 %	100 %
10 : Nord-du-Québec	0,0 %	0,0 %	0,0 %	0,0 %	0,0 %	100,0 %	0,0 %	100 %
11 : Gaspésie–Îles-de-la-Madeleine	22,7 %	7,8 %	0,0 %	7,5 %	15,2 %	11,1 %	35,7 %	100 %
12 : Chaudière-Appalaches	39,3 %	3,4 %	3,8 %	1,2 %	19,1 %	4,4 %	28,8 %	100 %
13 : Laval	43,7 %	1,8 %	4,2 %	1,0 %	4,1 %	4,9 %	40,2 %	100 %
14 : Lanaudière	42,6 %	2,1 %	0,0 %	1,3 %	15,2 %	2,6 %	36,2 %	100 %
15 : Laurentides	38,9 %	20,0 %	3,4 %	2,2 %	5,1 %	4,5 %	26,0 %	100 %
16 : Montérégie	42,6 %	6,3 %	1,8 %	1,0 %	12,8 %	4,6 %	30,9 %	100 %
17 : Centre-du-Québec	19,5 %	23,0 %	2,3 %	3,0 %	28,7 %	4,2 %	19,3 %	100 %
Total provincial	36,8 %	7,0 %	3,0 %	1,6 %	16,5 %	5,2 %	29,8 %	100 %

Source : Ministère des Ressources naturelles et des Forêts, juillet 2025.

Tableau 12 : Quantité régionale de produits conjoints répartie par groupe d'essences (tma/a), issus de la deuxième transformation du bois au Québec en 2024

Essences feuillues et résineuses								
Région administrative	Blocs	Broyats	Copeaux	Poussières	Rabotures	Retailles	Sciures	Total général
F	15 031	97 058	53 643	16 748	49 519	26 553	26 688	285 240
01 : Bas-Saint-Laurent	443	4458	1380	1122	2296	14	1339	11 052
02 : Saguenay–Lac-Saint-Jean	88	36	942	259	58	14	79	1 475
03 : Capitale-Nationale	374	9805	989	786	6582	3865	2386	24 787
04 : Mauricie	256	265	13 925	495	667	18	587	16 213
05 : Estrie	2876	6228	6420	1963	2267	31	1785	21 569
06 : Montréal	1180	7149	5918	1610	1768	273	1661	19 559
07 : Outaouais	73	314	356	574	170	794	413	2 694
08 : Abitibi-Témiscamingue	33	34	33	65	24	1607	51	1 848
09 : Côte-Nord	11	0	134	2	6	1	5	159
10 : Nord-du-Québec	2	0	0	0	0	0	0	2
11 : Gaspésie–Îles-de-la-Madeleine	15	4	37	1	55	1	77	191
12 : Chaudière-Appalaches	4162	37 677	8988	4532	16 027	2765	7904	82 055
13 : Laval	811	26	788	129	319	28	109	2 210
14 : Lanaudière	1360	11 450	1547	662	8234	39	2687	25 978
15 : Laurentides	807	496	1590	795	560	7022	689	11 960
16 : Montérégie	1586	11 792	3133	1908	7527	2081	3522	31 550
17 : Centre-du-Québec	954	7322	7463	1844	2960	8000	3394	31 938
R	17 583	37 284	30 641	13 705	230 957	42 218	41 139	413 527
01 : Bas-Saint-Laurent	790	3477	181	29	6616	1781	2184	15 057
02 : Saguenay–Lac-Saint-Jean	897	420	525	733	426	1225	1502	5 729
03 : Capitale-Nationale	874	2626	2018	950	14 283	3348	3025	27 124
04 : Mauricie	2675	828	5232	3012	19 861	1648	5206	38 461
05 : Estrie	1277	3804	1886	349	10 377	4267	2928	24 889
06 : Montréal	430	1830	2680	66	11 644	5638	1629	23 916
07 : Outaouais	163	180	196	27	1622	775	1142	4 105
08 : Abitibi-Témiscamingue	822	470	477	656	889	881	1494	5 689
09 : Côte-Nord	1		0	1	11 807	133	19	11 962
10 : Nord-du-Québec	0	0	0	0	0	30	2	32
11 : Gaspésie–Îles-de-la-Madeleine	352	293	0	1	174	314	209	1 342
12 : Chaudière-Appalaches	4532	8665	8670	4754	71 448	7748	8791	114 608
13 : Laval	345	344	305	418	9890	815	508	12 625
14 : Lanaudière	587	4744	220	45	24 300	2823	2641	35 361
15 : Laurentides	1283	2413	3071	973	18 662	2765	2794	31 961
16 : Montérégie	1589	4120	4462	1013	27 837	5086	5306	49 413
17 : Centre-du-Québec	967	3069	717	680	1121	2941	1759	11 253
Total général	32 614	134 341	84 284	30 453	280 476	68 772	67 826	698 767

Source : Ministère des Ressources naturelles et des Forêts, août 2025.

Tableau 13 : Répartition régionale des produits conjoints, selon leurs utilisations, issus de la deuxième transformation du bois au Québec en 2024, par région administrative et type d'utilisation (tma/a)

Répartition des Produits conjoints								
Région administrative	Agricole	Autres. EXT	Autres. INT	Énergétique. EXT	Énergétique. INT	Enfouis	Industrielle	Total
Blocs								
01 : Bas-Saint-Laurent	27	27	0	186	91	21	881	1 232
02 : Saguenay–Lac-Saint-Jean	4	57	228	73	12	167	444	985
03 : Capitale-Nationale	40	71	287	44	129	259	418	1 248
04 : Mauricie	23	19	919	275	93	714	888	2 931
05 : Estrie	56	144	76	358	310	131	3 078	4 152
06 : Montréal	27	45	0	209	160	218	952	1 611
07 : Outaouais	30	33	0	23	83	9	58	236
08 : Abitibi-Témiscamingue	4	23	206	45	12	143	423	855
09 : Côte-Nord	0	3	0	2	1	6	0	12
10 : Nord-du-Québec	0	0	0	0	0	2	0	2
11 : Gaspésie–Îles-de-la-Madeleine	0	6	0	14	3	1	343	367
12 : Chaudière-Appalaches	64	127	1 464	636	251	1 126	5 026	8 694
13 : Laval	42	16	123	26	15	95	838	1 156
14 : Lanaudière	33	72	0	136	116	41	1 548	1 947
15 : Laurentides	40	56	294	176	131	223	1 169	2 089
16 : Montérégie	83	121	292	184	257	266	1 972	3 175
17 : Centre-du-Québec	41	51	196	265	157	185	1 026	1 921
Total Blocs	514	869	4 085	2 653	1 822	3 607	19 064	32 614
Région administrative	Agricole	Autres. EXT	Autres. INT	Énergétique. EXT	Énergétique. INT	Enfouis	Industrielle	Total
Broyats								
01 : Bas-Saint-Laurent	335	0	0	862	4 609	6	2 123	7 935
02 : Saguenay–Lac-Saint-Jean	158	0	0	34	170	0	94	456
03 : Capitale-Nationale	327	0	0	41	6 153	1	5 910	12 431
04 : Mauricie	227	0	0	194	455	3	215	1 093
05 : Estrie	809	0	0	1 137	7 569	20	496	10 031
06 : Montréal	627	0	0	573	7 472	8	299	8 979
07 : Outaouais	230	0	0	3	46	0	215	494
08 : Abitibi-Témiscamingue	109	0	0	82	228	1	84	504
09 : Côte-Nord	0	0	0		0	0	0	0
11 : Gaspésie–Îles-de-la-Madeleine	2	0	0	95	194	1	5	297
12 : Chaudière-Appalaches	2 007	0	0	1 448	32 605	19	10 263	46 341
13 : Laval	26	0	0	104	217	1	21	370
14 : Lanaudière	247	0	0	634	8 411	8	6 894	16 194
15 : Laurentides	568	0	0	629	1 363	8	341	2 910
16 : Montérégie	784	0	0	476	8 577	6	6 070	15 913
17 : Centre-du-Québec	768	0	0	924	8 268	12	420	10 392
Total Broyats	7 224	0	0	7 237	86 336	96	33 448	134 341
Région administrative	Agricole	Autres. EXT	Autres. INT	Énergétique. EXT	Énergétique. INT	Enfouis	Industrielle	Total
Copeaux								
01 : Bas-Saint-Laurent	276	0	0	1	408	0	877	1 561
02 : Saguenay–Lac-Saint-Jean	30	0	228	0	457	154	599	1 468
03 : Capitale-Nationale	1 520	0	287	14	284	194	710	3 008
04 : Mauricie	3 261	0	919	0	6 860	620	7 496	19 157
05 : Estrie	1 892	0	76	2	2 942	52	3 343	8 306
06 : Montréal	2 775	0	0	51	2 797	0	2 976	8 597
07 : Outaouais	296	0	0	0	26	0	229	551
08 : Abitibi-Témiscamingue	32	0	206	0	0	139	133	510
09 : Côte-Nord	0	0	0	0	67	0	67	134

11 : Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine	0	0	0	0	18	0	18	37
12 : Chaudière-Appalaches	5 631	0	1 464	21	4 176	988	5 378	17 658
13 : Laval	85	0	123	2	358	83	440	1 093
14 : Lanaudière	330	0	0	6	605	0	826	1 767
15 : Laurentides	2 647	0	294	2	545	198	975	4 662
16 : Montérégie	4 096	0	292	9	1 141	197	1 860	7 596
17 : Centre-du-Québec	423	0	196	4	3 519	132	3 907	8 180
Total Copeaux	23 293		4 085	110	24 204	2 757	29 834	84 284
Région administrative	Agricole	Autres. EXT	Autres. INT	Énergétique. EXT	Énergétique. INT	Enfouis	Industrielle	Total
Poussières								
01 : Bas-Saint-Laurent	273	4	1	0	25	4	844	1 151
02 : Saguenay-Lac-Saint-Jean	16	11	327	0	4	223	410	991
03 : Capitale-Nationale	194	15	410	0	35	282	800	1 736
04 : Mauricie	153	3	1 316	0	47	938	1 050	3 507
05 : Estrie	938	15	112	0	93	108	1 046	2 312
06 : Montréal	990	7	2	0	34	33	611	1 677
07 : Outaouais	135	7	1	0	26	0	431	601
08 : Abitibi-Témiscamingue	15	5	295	0	3	199	205	721
09 : Côte-Nord	0	1	1	0	0	1	0	3
11 : Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine	0	1	0	0	0	0	0	2
12 : Chaudière-Appalaches	2 922	27	2 094	0	76	1 448	2 719	9 286
13 : Laval	102	2	176	0	3	122	141	547
14 : Lanaudière	158	16	0	0	30	6	496	707
15 : Laurentides	196	10	421	0	36	288	817	1 768
16 : Montérégie	612	23	419	0	75	292	1 500	2 921
17 : Centre-du-Québec	1 015	6	282	0	44	205	973	2 524
Total Poussières	7 717	153	5 857	0	534	4 149	12 042	30 453
Région administrative	Agricole	Autres. EXT	Autres. INT	Énergétique. EXT	Énergétique. INT	Enfouis	Industrielle	Total
Rabotures								
01 : Bas-Saint-Laurent	7 220	3	0	1	73	0	1 614	8 912
02 : Saguenay-Lac-Saint-Jean	70	4	163	1	5	110	131	484
03 : Capitale-Nationale	16 814	3	205	1	20	140	3 681	20 865
04 : Mauricie	12 115	56	658	15	37	444	7 202	20 527
05 : Estrie	7 566	24	56	7	126	37	4 828	12 645
06 : Montréal	8 456	36	1	6	57	8	4 848	13 411
07 : Outaouais	1 677	0	1	4	13	0	98	1 793
08 : Abitibi-Témiscamingue	569	0	147	0	7	99	90	913
09 : Côte-Nord	7 351	1	1	0	0	0	4 460	11 813
11 : Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine	218	0	0	0	7	0	4	229
12 : Chaudière-Appalaches	61 859	35	1 047	9	139	710	23 676	87 475
13 : Laval	6 111	3	88	1	9	60	3 937	10 210
14 : Lanaudière	24 661	5	0	1	60	1	7 805	32 534
15 : Laurentides	12 189	5	211	1	62	142	6 612	19 222
16 : Montérégie	26 331	10	209	3	71	142	8 597	35 364
17 : Centre-du-Québec	2 991	16	141	5	87	97	745	4 081
Total Rabotures	196 198	202	2 929	55	773	1 991	78 328	280 476
Région administrative	Agricole	Autres. EXT	Autres. INT	Énergétique. EXT	Énergétique. INT	Enfouis	Industrielle	Total
Retailles								
01 : Bas-Saint-Laurent	0	962	0	39	0	484	311	1 796
02 : Saguenay-Lac-Saint-Jean	0	442	0	61	0	625	111	1 239
03 : Capitale-Nationale	0	5 241	0	15	0	1 861	96	7 213
04 : Mauricie	0	806	0	66	0	706	87	1 666
05 : Estrie	0	1 532	0	70	0	1 216	1 480	4 298
06 : Montréal	0	1 206	0	15	0	4 262	428	5 910

07 : Outaouais	0	1 108	0	21	0	421	18	1 568
08 : Abitibi-Témiscamingue	0	2 007	0	38	0	351	92	2 488
09 : Côte-Nord	0	22	0	12	0	100	0	134
10 : Nord-du-Québec	0	0	0		0	30	0	30
11 : Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine	0	97	0	2	0	141	76	316
12 : Chaudière-Appalaches	0	5 376	0	99	0	2 934	2 104	10 513
13 : Laval	0	182	0	4	0	245	412	843
14 : Lanaudière	0	816	0	15	0	1 320	710	2 862
15 : Laurentides	0	8 476	0	62	0	793	456	9 787
16 : Montérégie	0	4 016	0	60	0	2 276	815	7 167
17 : Centre-du-Québec	0	9 632	0	37	0	907	364	10 941
Total Retailles	0	41 921	0	619	0	18 671	7 561	68 772

Région administrative	Agricole	Autres. EXT	Autres. INT	Énergétique. EXT	Énergétique. INT	Enfouis	Industrielle	Total
Sciures								
01 : Bas-Saint-Laurent	1 181	317	0	48	111	84	1 781	3 522
02 : Saguenay-Lac-Saint-Jean	73	130	209	67	7	248	848	1 581
03 : Capitale-Nationale	789	451	263	12	90	424	3 382	5 410
04 : Mauricie	2 732	173	842	62	179	672	1 133	5 793
05 : Estrie	1 965	870	72	80	135	317	1 275	4 713
06 : Montréal	1 501	704	1	27	75	433	549	3 290
07 : Outaouais	927	83	1	19	79	78	369	1 556
08 : Abitibi-Témiscamingue	267	88	189	43	17	179	764	1 546
09 : Côte-Nord	5	8	1	0	0	9	1	24
10 : Nord-du-Québec	0	0	0	0	0	2	0	2
11 : Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine	128	15	0	3	11	26	101	286
12 : Chaudière-Appalaches	4 804	1 176	1 340	116	337	1 409	7 512	16 695
13 : Laval	123	65	113	9	7	124	176	617
14 : Lanaudière	695	387	0	31	81	206	3 928	5 328
15 : Laurentides	1 424	228	269	87	81	331	1 063	3 484
16 : Montérégie	2 603	901	268	66	203	555	4 232	8 827
17 : Centre-du-Québec	3 184	242	180	62	308	273	903	5 152
Total Sciures	22 399	5 837	3 749	732	1 721	5 370	28 017	67 826

Région administrative	Agricole	Autres.EXT	Autres.INT	Énergétique.EXT	Énergétique.INT	Enfouis	Industrielle	Total
Total général	257 346	48 983	20 704	11 407	115 390	36 642	208 295	698 767

Annexe F : Tableaux d'enfouissement

Tableau 14 : Données d'enfouissement par code SCIAN issues de la deuxième transformation du bois au Québec en 2024, par région administrative et type d'utilisation (tma/a)

Code SCIAN	Blocs	Broyats	Copeaux	Poussières	Rabotures	Retailles	Sciures	Total général
321114		0	0	0	0	0	8	8
321215	2 620	0	2 620	3 742	1 871	0	2 395	13 248
321919	63	0	0	0	0	408	142	613
321920	0	95	0	0	0	118	18	230
321992	3	0	0	0	0	317	21	341
337110	92	0	0	1	0	8 050	1 677	9 821
337121	43	0	0	20	1	407	63	533
337123	271	0	0	161	2	1 466	205	2 104
337127	364	0	0	24	15	7 600	646	8 650
337213	145	1	137	199	98	180	161	920
337215	2	0	0	1	0	45	24	72
337920	3	0	0	1	0	74	12	91
339990	0	0	0	0	4	5	0	9
Total général	3 607	96	2 757	4 149	1 991	18 671	5 370	36 642

Source : Ministère des Ressources naturelles et des Forêts, juillet 2025.

Tableau 15 : Données d'enfouissement par région administrative issues de la deuxième transformation du bois au Québec en 2024, par région administrative et type d'utilisation (tma/a)

Régions administratives	Blocs	Broyats	Copeaux	Poussières	Rabotures	Retailles	Sciures	Total général
01 : Bas-Saint-Laurent	21	6	0	4	0	484	84	599
02 : Saguenay–Lac-Saint-Jean	167	0	154	223	110	625	248	1 527
03 : Capitale-Nationale	259	1	194	282	140	1 861	424	3 160
04 : Mauricie	714	3	620	938	444	706	672	4 097
05 : Estrie	131	20	52	108	37	1 216	317	1 881
06 : Montréal	218	8	0	33	8	4 262	433	4 960
07 : Outaouais	9	0	0	0	0	421	78	508
08 : Abitibi-Témiscamingue	143	1	139	199	99	351	179	1 110
09 : Côte-Nord	6	0	0	1	0	100	9	115
10 : Nord-du-Québec	2	0	0	0	0	30	2	34
11 : Gaspésie–Îles-de-la-Madeleine	1	1	0	0	0	141	26	170
12 : Chaudière-Appalaches	1 126	19	988	1 448	710	2 934	1 409	8 634
13 : Laval	95	1	83	122	60	245	124	731
14 : Lanaudière	41	8	0	6	1	1 320	206	1 583
15 : Laurentides	223	8	198	288	142	793	331	1 984
16 : Montérégie	266	6	197	292	142	2 276	555	3 735
17 : Centre-du-Québec	185	12	132	205	97	907	273	1 811
Total général	3 607	96	2 757	4 149	1 991	18 671	5 370	36 642

Source : Ministère des Ressources naturelles et des Forêts, juillet 2025.

